

SARRALTROFF

Echos Municipaux 2022



Le Grotteloch à l'arrière du moulin de Sarraltroff (photo couverture)

Le Grotteloch désigne l'espace dénivélé situé à l'arrière du moulin de Sarraltroff côté Dolving. Comme l'indique sa traduction « le trou au crapaud », l'endroit fait allusion aux batraciens qui habitent ce lieu où ils croassent lors des nuits d'été. Deux ponts se situent à cet endroit, le plus grand qui enjambe le canal d'alimentation du moulin et la retenue d'eau, et le second plus petit qui franchit le petit canal de dérivation en amont. En amont de la grande retenue d'eau, dans le passé, on exploitait le sable qui était dragué dans le lit de la Sarre. Le cours d'eau de la Sarre était également emprunté dans le passé pour flotter le bois d'œuvre des scieries vosgiennes qui était acheminé par les flotteurs du pied du Donon jusqu'au Rhin et plus loin encore jusqu'en Hollande. En effet ce pays ne disposait pas de ressources en forêt suffisantes, alors qu'il lui fallait du bois pour alimenter les nombreux chantiers navals fabriquant les bateaux de sa flotte.

Le canal de dérivation empêchait également les dégâts provoqués aux installations du moulin par les trains de bois lors du flottage.

Tout près du moulin se trouvait un passage à gué qui perdit son utilité à partir du moment où les ponts furent construits. Un paysan y perdit d'ailleurs la vie lors du passage avec sa charrette. Le dernier meunier fut Jacques Sins qui arrêta sa production de farine en 1905. Le moulin produisait de la farine depuis sa construction en 1695 par Paulus Deutsch de Bettborn. Antoine Rein (père) qui avait épousé la fille du meunier Marguerite, transforma le moulin en y installant une turbine qui produisit la première électricité du village. Sa femme malheureusement mourut tragiquement en se noyant dans la Sarre près du lavoir alors qu'elle était mère de cinq enfants en bas âge, âgés de deux à six ans, et enceinte.

Bertrand KUGLER



**Première photo de classe (Maternelle 2022-2023) de la nouvelle Maîtresse Johanna LOOS
qui succède à Maîtresse Marie-Jeanne GERMAIN. Bienvenue dans notre commune !**





LES VŒUX DU MAIRE

L'année 2022 touche à sa fin. Le moment est venu de dresser le bilan d'une période marquée par le retour de la guerre sur le sol européen.

Et voilà l'Europe et le monde plongés dans de grandes incertitudes...

En cette période hivernale, les sujets d'actualité nous mènent la vie dure. Entre climat social tendu, inflation sur les matières premières, hausse des prix du carburant et de l'énergie, c'est le pouvoir d'achat de chaque citoyen qui est impacté.

L'économie continue d'être déstabilisée par l'inflation.

Gouvernants, politiques, économistes, spécialistes de tout poil nous annoncent maintenant la fin de l'abondance et l'ambiance générale devient de plus en plus anxiogène.

Si les prochaines années seront incontestablement difficiles, il n'en demeure pas moins que l'abondance, caractéristique de notre société de consommation est toujours d'actualité, il suffit de parcourir les travées de nos supermarchés pour s'en convaincre.

Avec l'évolution du climat que nous connaissons depuis quelques années, ces derniers mois ont été marqués par les mots « canicule » et « sécheresse ».

Certaines régions comme les Landes ont connu d'immenses feux de forêts avec des milliers d'hectares détruits.

Les ressources en eau ont considérablement baissé et les préfets, durant tout l'été ont mis en place des restrictions de consommation ceci pour éviter un risque certain de pénurie encore plus important.

A l'heure de l'urgence climatique, les économies d'eau et d'énergie sont devenues indispensables.

Il faut encourager la sobriété pour réduire la consommation énergétique des ménages et de notre collectivité en freinant le gaspillage.

L'année 2023 qui s'ouvre sera, je l'espère avant tout, synonyme de paix, mais aussi de solidarité. Elle devra être notre boussole, je sais que chacun d'entre nous pourra comprendre les efforts auxquels notre communauté doit consentir pour maintenir l'ensemble de ses services.

Sarraltroff ne tombera pas dans l'immobilisme.

Avec les Adjointes, le Conseil Municipal et l'ensemble des services, nous essayons de trouver ensemble des solutions et prendre les meilleures décisions pour notre commune.

Formulons collectivement le souhait que cette Année Nouvelle soit une année de paix et de sérénité pour notre monde si chahuté.

Rappelons-nous aussi que la première des richesses est la santé et le premier des bonheurs, la solidarité.

Belle Année 2023 à toutes et à tous.



Christine HERZOG

Sénatrice de la Moselle
Conseillère départementale du canton de Sarrebourg
Maire de Hertzling (2008-2017)



Madame, Monsieur,

Un grand MERCI à **Monsieur le Maire François MATHIS** de la commune de SARRALTROFF, de me donner l'opportunité de pouvoir m'exprimer auprès de vous.

Je suis chaque jour à la rencontre des habitants et des élus de notre département de la Moselle. Chaque jour, nos échanges m'apprennent un peu plus sur vous et sur notre beau territoire. Et chaque jour, je note vos besoins pour y répondre au mieux.

Mon rôle, tout d'abord en tant que sénatrice, consiste, entre autres, à attirer l'attention du gouvernement sur les inquiétudes et les difficultés que vous rencontrez au quotidien.

Mon mandat de conseillère départementale, consiste à défendre les intérêts des citoyens et des communes, toujours dans une logique de proximité et d'écoute afin de faciliter la vie et la mobilité des acteurs locaux.

J'occupe ces fonctions avec toute la foi qui m'anime pour vous rendre fiers. Sachez que je suis et je serai, comme toujours, à votre écoute pour défendre vos intérêts au Sénat et au Département.

2023 sera, je l'espère, une année pleine de bonheur et d'espérance pour la France et pleine de projets et d'ambitions pour la Moselle.

Par ce présent message, je vous souhaite tous mes vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2023, pour vous et ceux qui vous sont chers.

Bien à vous !

Christine Herzog,
Sénatrice de la Moselle
Conseillère départementale

LES TRAVAUX REALISES ET EN COURS

ACHAT ET DEMOLITION DE LA FERME LIMON

Bâtiment situé au 14 rue de l'Eglise

Après l'achat de la propriété Limon, le hangar, qui était en très mauvais état avec des murs qui se lézardaient, a été démoli. Une voirie provisoire a été mise en place avec les gravats du bâtiment agricole.



Grâce à cette voirie on peut désormais rejoindre la Rue de l'Eglise en venant du cimetière et du parking de la Salle des Fêtes ce qui permettra de désenclaver les accès de ce secteur central du village.



La municipalité tient à remercier les enfants de Monsieur et Madame Constant et Marie-Thérèse Limon d'avoir privilégié la vente de la ferme à la commune afin de pouvoir réaliser ce projet à l'étude depuis plusieurs années.



EXTENSION DES RESEAUX AU BAS DE LA RUE DES ACACIAS

Pour permettre la construction de maisons d'habitation sur les terrains situés entre le bas de la Rue des Acacias et la Rue des Vergers, nous avons réalisé les extensions des réseaux d'eau, d'électricité et de fibre téléphone dans la voirie provisoire. Plusieurs nouvelles constructions pourront voir le jour dans ce secteur désormais équipé pour les accueillir.



CREATION D'UN PARKING RUE DE FENETRANGE

La municipalité a validé la création de 5 places de parking sur la Rue de Fénétrange à côté du passage du LachGraben ce qui permettra aux habitants du secteur de trouver des places de stationnement.



TRAVAUX ET EQUIPEMENTS A L'ECOLE PRIMAIRE

Dans les 3 classes de l'école primaire : remplacement des anciens tableaux interactifs obsolètes. Les nouveaux écrans (téléviseurs interactifs connectés à un ordinateur portable) ont été installés à l'automne 2022 et les 3 enseignants ont pu participer à une séance de formation avec la société ayant mis en place ce nouveau matériel moderne et pédagogique.



Pour plus de confort dans les classes, nous avons fait installer 30 volets roulants à commande solaire sur toute la façade sud du bâtiment de l'école primaire. Ce nouvel équipement protégera les classes du plein soleil et des fortes chaleurs dans les classes en été et du froid nocturne en hiver.



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ACCUEIL PERISCOLAIRE

Bâtiment situé au 6 rue de l'Eglise

Ce projet, à l'étude depuis plusieurs mois, va enfin voir le jour durant cette année 2023. La consultation des entreprises (12 lots au total) a été réalisée en octobre dernier.

En effet, voilà presque 3 années que mûrit ce projet de construction d'un nouvel accueil périscolaire. Un bâtiment chiffré à 731.390 € HT qui, pour le confort des enfants et le personnel accueillant, devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2023.



Après 3 années d'une lente gestation ponctuée par une pêche aux subventions, le projet entre maintenant dans sa dernière ligne droite = la construction effective du bâtiment qui sera situé à côté de l'Eglise, proche des écoles et de la mairie, au centre du village.

D'une capacité totale de 50 élèves, dessiné par l'architecte Michel Negri, le bâtiment, sera subventionné à hauteur de 80% par des aides de l'Etat (DETR et DSIL), de la Région Grand Est, du Département de la Moselle, de la CAF. Pour la commune, le solde de la facture s'élèvera à 20% du prix total HT.



Il était urgent de faire quelque chose pour organiser l'accueil de nos enfants dans de parfaites conditions. Depuis la période du COVID au printemps 2020, les élèves, à cause des prescriptions de distanciation, prennent leur repas à la Salle des Fêtes. Chaque jour, à l'heure actuelle, une quarantaine de repas sont servis par le personnel du service périscolaire.

« De nouveaux locaux adaptés, c'est le plus important pour le confort et l'accueil des enfants » se réjouit déjà, Bérengère, directrice du service périscolaire.

Reste à savoir, en ce début d'année, si la conjoncture et l'inflation ne nous obligeront pas, une nouvelle fois, à nous réadapter dans cette période d'incertitude.

LES TRAVAUX REALISES PAR LES OUVRIERS COMMUNAUX

Les 2 ouvriers communaux Jacky et Thomas ont réalisé les travaux suivants :

Mise en peinture de la façade de la Mairie (couleur claire) pour une entrée de la mairie plus accueillante et esthétique,

Les locaux techniques, les couloirs et les sanitaires du 1^{er} étage de l'école primaire ont été repeints pour le bien-être des élèves et du personnel enseignant.



Mairie avant travaux (photo ci-dessus)

Après travaux de peinture (photo ci-dessous)



ECLAIRAGE PUBLIC

UNE GESTION RAISONNEE ET REFLECHIE

Pour un souci d'économie d'énergie, le remplacement des lampes actuelles au sodium par un éclairage moderne à leds moins énergivore a été validé par le conseil municipal. Cette modification des équipements d'éclairage public va permettre de diminuer la consommation d'électricité de 50% à 60%. La luminosité sera différente certes, mais de bien meilleure qualité.

Le conseil municipal, a également validé depuis le mois de décembre dernier et avant les travaux de remplacement, la mise en place provisoire d'un régime d'allumage semi-nocturne (une lampe sur deux) selon les secteurs de notre village.

Concernant les illuminations du centre du village, les guirlandes sont équipées d'ampoules leds, elles s'allument à la tombée de la nuit et s'éteignent à 23h00.

Les motifs de Noël sur les poteaux électriques n'ont pas été posés cette année.

Baisser nos consommations d'énergie est un défi de taille.

Pour arriver nous devons investir dans les nouvelles technologies. Ces travaux sont prévus au printemps 2023.

Pour info : Les dépenses en chauffage et en électricité de la commune (tableaux ci-dessous)

Commune de SARRALTROFF						Dépenses en Chauffage Fuel					
Dépenses en Electricité											
Dépenses	2018	2019	2020	2021	2022	Dépenses	2018	2019	2020	2021	2022
Facture 01	2 880,92 €	2 614,54 €	4 004,71 €	3 624,78 €	2 690,88 €	Atelier Municipal	1 052,73 €	1 032,00 €	640,00 €	0,00 €	1 550,00 €
Facture 02	2 973,71 €	3 132,21 €	2 668,79 €	3 104,41 €	2 721,41 €	Ecole Maternelle	3 975,70 €	3 991,53 €	3 627,86 €	5 765,09 €	5 324,47 €
Facture 03	2 025,58 €	2 031,04 €	2 366,64 €	2 587,11 €	2 484,67 €	Primaire et Périscolaire	3 028,35 €	4 638,88 €	3 975,24 €	5 838,08 €	5 521,96 €
Facture 04	2 093,01 €	880,23 €	1 415,92 €	1 838,28 €	2 376,41 €	Mairie	2 256,93 €	2 259,53 €	1 035,00 €	3 232,61 €	4 432,32 €
Facture 05	1 865,20 €	3 420,33 €	2 671,89 €	2 650,33 €	3 274,31 €	Salle des Fêtes	1 595,88 €	1 564,49 €	877,88 €	1 600,24 €	3 205,98 €
Facture 06	2 524,59 €	2 535,94 €	2 390,21 €	3 359,20 €	2 911,32 €	Chauffage	11 909,59 €	13 486,43 €	10 155,98 €	16 436,01 €	20 034,73 €
Facture 07					220,71 €	Evolution en €		1 576,84 €	-3 330,45 €	6 280,03 €	3 598,72 €
Consommation kWh						Evolution en %		13,24%	-24,69%	61,84%	21,90%
EDF	14 363,01 €	14 614,29 €	15 518,16 €	17 164,11 €	16 679,71 €						
Evolution en €		251,28 €	903,87 €	1 645,95 €	-484,40 €						
Evolution en %		1,75%	6,18%	10,61%	-2,82%						

Evolution Prix HT du kWh en C€ (ci-dessous)

Désignation	Date	31/01/2018	01/02/2018	12/02/2019	31/01/2020	01/02/2020	31/01/2021	01/02/2021	31/01/2022	01/02/2022	11/12/2022
Ecole Maternelle, Ecole primaire, Stade de Foot	Prix kWh HT en c€ Heures Pleines	9,74	9,83	9,88	10,8	11,25	11,4	11,92	11,57	14,4	14,4
	Evolution en c€		0,09	0,05	0,92	0,45	0,15	0,52	-0,35	2,83	0,00
	Evolution en %		0,92%	0,51%	9,31%	4,17%	1,33%	4,56%	-2,94%	24,46%	0,00%
Eclairage Public	Prix kWh HT en c€ Heures Creuses	7,08	7,10	7,15	7,86	7,85	7,92	8,13	7,99	12,15	12,15
	Evolution en c€		0,02	0,05	0,71	-0,01	0,07	0,21	-0,14	4,16	0,00
	Evolution en %		0,28%	0,70%	9,93%	-0,13%	0,89%	2,65%	-1,72%	52,07%	0,00%
Eclairage Public	Prix kWh HT en c€ Eclairage Public	6,19	6,27	6,31	6,8	6,81	6,91	7,16	6,76	11,06	11,06
	Evolution en c€		0,08	0,04	0,49	0,01	0,10	0,25	-0,40	4,30	0,00
	Evolution en %		1,29%	0,64%	7,77%	0,15%	1,47%	3,62%	-5,59%	63,61%	0,00%
Mairie, Salle des Fêtes, NRAZO, Fontaine, Atelier Municipal, Local Pompiers	Prix kWh HT en c€	8,94	9,02	9,08	10,01	10,37	10,47	10,89	10,69	13,88	13,88
	Evolution en c€		0,08	0,06	0,93	0,36	0,10	0,42	-0,20	3,19	0,00
	Evolution en %		0,89%	0,67%	10,24%	3,60%	0,96%	4,01%	-1,84%	29,84%	0,00%
Feux Tricolores	Prix kWh HT en c€ Feux Tricolores	6,19	6,27	6,31	6,8	6,81	6,91	7,16	6,76	11,06	11,06
	Evolution en c€		0,08	0,04	0,49	0,01	0,10	0,25	-0,40	4,30	0,00
	Evolution en %		1,29%	0,64%	7,77%	0,15%	1,47%	3,62%	-5,59%	63,61%	0,00%

Fonctionnement Année 2022

LES DEPENSES

ANNEE 2022

CHAPITRES	B.P. 2021	C.A. 2021	B.P. 2022
FONCTIONNEMENT : Dépenses	1 034 446,50 €	537 648,51 €	859 184,64 €
011 – Charges à caractère général	113 700,00 €	120 487,52 €	132 100,00 €
012 – Charges de personnel	222 700,00 €	223 444,11 €	229 600,00 €
65 – Autres charges courantes	41 800,00 €	40 631,34 €	52 400,00 €
66 – Charges financières	5 890,00 €	5 380,54 €	4 980,00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000,00 €	- €	113 274,85 €
68 -- Dotations aux amortissements		- €	3 200,00 €
022 – Dépenses imprévues	10 000,00 €	- €	3 600,00 €
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	40 000,00 €	40 000,00 €	- €
023 – Virement à la Section d'investissements	489 744,50 €	- €	211 417,79 €
014 – Atténuation de produits	108 612,00 €	107 705,00 €	108 612,00 €

LES RECETTES

CHAPITRES	B.P. 2021	C.A. 2021	B.P. 2022
FONCTIONNEMENT : Recettes	1 034 446,50 €	618 423,24 €	859 184,64 €
70 – Produits Domaine et Ventes	36 500,00 €	53 266,17 €	57 700,00 €
73 – Impôts et Taxes	385 516,00 €	414 879,39 €	431 435,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	107 455,00 €	89 122,12 €	87 819,00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	58 500,00 €	58 522,16 €	8 500,00 €
013 – Remboursement sur salaire CEC CES	8 000,00 €	2 131,98 €	3 000,00 €
76 – Produits financiers divers		2,03 €	- €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes		499,39 €	15 000,00 €
79 – Transfert de charges (assurances)	- €	- €	- €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	438 475,50 €	- €	255 730,64 €



Joyeux anniversaire à
M. BEUVAIS Robert
pour ses 95 ans
(né le 11/01/1927)

Investissement Année 2022

LES DEPENSES

ANNEE 2022

CHAPITRES	B.P. 2021	C.A. 2021	B.P. 2022
INVESTISSEMENTS : Dépenses	1 418 973,30 €	312 841,08 €	1 093 681,23 €
OPFI - Restes à réaliser DEPENSES N-1	- €	27 209,21 €	141 000,00 €
041 - Opération patrimoniales	- €	- €	- €
001 - Déficit d'investissement N-1	149 728,80 €	- €	122 519,59 €
13 - Subvention d'investissement	- €	- €	- €
16 - Remboursement de capital d'emprunt	34 600,00 €	34 587,33 €	35 490,00 €
20 - Travaux - Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	3 152,64 €	- €
21 - Travaux - Immobilisations corporelles	808 500,00 €	69 463,16 €	905 671,64 €
23 - Travaux - Immobilisations en cours	418 144,50 €	205 637,95 €	30 000,00 €

LES RECETTES

CHAPITRES	B.P. 2021	C.A. 2021	B.P. 2022
INVESTISSEMENTS : Recettes	1 418 973,30 €	340 050,29 €	1 234 681,23 €
OPFI - Restes à réaliser RECETTES N-1	- €	- €	- €
001 - Solde d'exécution d'Investiss. Reporté	- €	- €	- €
10 - Dotations - Fonds divers - Réserves	209 728,80 €	197 343,68 €	302 919,59 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	489 744,50 €	- €	211 417,79 €
040 - Opération d'ordre entre sections	40 000,00 €	40 000,00 €	- €
041 - Opération patrimoniales	- €	- €	- €
13 - Subvention d'investissement	429 500,00 €	85 083,52 €	378 069,00 €
16 - Encaissement d'emprunts	250 000,00 €	- €	342 274,85 €
23 - Immobilisations en cours	- €	17 623,09 €	- €

Joyeux anniversaire à
Mme FRIANG Cécile
née FREISMUTH
pour ses 90 ans
(née le 21/10/1932)



Etat civil 2022

(Arrêté au 31 décembre 2022)



Mariages

Frédéric Michel Jean-Bernard QUÉHEILLE
et Alexina SIALA - CHAMBA le 7 mai 2022
Eric Armand Charles SCHMITT
et Sascha Norbert Josef Guy GRUNEWALD le 11 juin 2022



Naissances

Amira AMMARI née le 4 février 2022
Daniel Virgile BRIOT né le 12 février 2022
Ayden Laurent SCHMITT né le 25 avril 2022
Jeanne Céleste CERBINO née le 29 mai 2022
Raphaël Marc Joseph DAL VI GEOFFROY
né le 25 juin 2022
Albane Véronique Isabelle KELLER CHARLES
née le 2 octobre 2022
Baptiste Frédéric Jacky ZIMMERMANN
né le 5 octobre 2022



Décès

Marie CHRIST veuve MATHIS le 27 janvier 2022
Marguerite Françoise CHRIST épouse SCHAMM
le 21 février 2022
Lucie BOUDGOUST veuve ROTH le 11 mai 2022
Albert Robert SCHEFFER le 7 août 2022
Marie-Catherine SCHMITT veuve HERZOG
le 13 septembre 2022
Anne Geneviève WEISSENBERGER veuve FRITSCH
le 3 décembre 2022



Joyeux anniversaire à
M. SOULIER Eugène
pour ses 85 ans
(né le 16/09/1937)

Le périscolaire Les Lutins du Val de Sarre

Le périscolaire va bon train, l'organisation a trouvé son rythme de croisière avec la mise en place de la restauration des midis à la salle des fêtes. L'équipe est composée de Bérengère la directrice bien accompagnée de ses coéquipières, Héloïse et Coline toutes deux animatrices diplômées BAFA.

L'équipe d'animation a rythmé les temps extrascolaires de la quarantaine d'enfants accueillis chaque jour. Ils ont été amenés à découvrir différentes activités et de multiples anniversaires ont été fêtés au périscolaire dans une ambiance festive (bonbons, ballons et chants).

Toute l'équipe souhaite aux enfants et leurs parents, une bonne et heureuse année 2023.

échelle...

En juillet : thème sportif pour les courageux ! Les enfants ont pu s'initier à 1



sport différent chaque demi-journée : Volley, Judo, cirque, CrossFit, journée sportive sur Langatte avec du bowling, du tir à

défié toute la semaine Mario et Luigi puis récolté les étoiles d'or. Un tournoi sur Switch a été organisé pour les Gamers et une après-midi Réalité Virtuelle a été effectuée chez Versus Sport à Buhl-Lorraine.



Culture et Sport Val de Sarre

De belles collaborations au sein du village !

Les centres aérés pour les 4-12ans ont été pris d'assaut et l'ambiance familiale qui y a régné a ravi les enfants et l'équipe déployée à cette période.

En avril : Grâce à la découverte des métiers avec les schtroumpfs, les petits et les grands ont visité la ferme de Sarraltroff, la mairie de Sarraltroff et ils ont élu la sortie de la semaine. Ils ont pu rencontrer les gendarmes, visiter la caserne des pompiers qui a même sorti la grande

l'arc, une course d'orientation... et football. Merci au club Sports Réunis de Sarraltroff qui est intervenu auprès des petits comme des grands !

En août : thématique plus magique avec le monde féérique et une sortie au Parc nature cheval de Altwiller. Les enfants ont aidé les gentilles fées à attraper le lutin farceur en échange d'un seau rempli de pièces d'or... la joyeuse bande a pu partir tranquillement dans le pays imaginaire.

Pour clore l'été une semaine sur les personnages des jeux vidéo, les enfants ont

Les mercredis récréatifs

Divertir la jeunesse locale par des actions ludiques, créatives et culturelles voici le mot d'ordre lors des ateliers des mercredis qui sont maintenant ouverts pour les enfants de 4 à 12 ans dans les locaux du périscolaire.

L'année scolaire s'est clôturée par une sortie au parc d'attraction de **FRAISPERTUIS**.



Toute l'équipe souhaite
aux enfants et à leurs parents,
une bonne et heureuse année 2023.

Infos ComCom

SOLIDARITE

France Services, au plus proche de vous !

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a obtenu la labellisation pour créer une France Services Multisites sur son territoire. Celle-ci a ouvert ses portes le 7 juin 2022 pour vous accompagner dans vos démarches administratives en ligne.

Le dispositif France Services a pour volonté de rapprocher les services publics au plus près des citoyens à travers 3 missions :

- L'accueil : information et orientation ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives ;
- La mise à disposition d'outils informatiques et l'aide à l'utilisation des services numériques.

La conseillère France Services, est le relais de plusieurs services publics au sein d'un guichet unique tels que : le Ministère de l'Intérieur, la MSA, La Poste, le Ministère de la Justice, la Direction Générale des Finances Publiques, la CPAM, la CAF, la CARSAT et le Pôle Emploi.

Ouvert 5 jours par semaine sur une amplitude de 24h, la CCSMS a souhaité créer une France Services Multisites pour faciliter l'accès à ce service à l'ensemble de ses habitants. Ainsi, 6 antennes sont ouvertes sur le territoire intercommunal.

Pour piloter ce dispositif, la CCSMS a recruté Valérie MARCHAL en tant que conseillère France Services. Elle travaille en binôme avec la secrétaire de mairie de chaque site.



Plus d'informations :
 franceservices@cc-sms.fr
 06 79 71 71 61



HABITAT

Espace Conseil France Rénov' : votre service d'aide à la rénovation de l'habitat

Vous souhaitez rénover votre habitat ? Vous avez envie de faire des économies d'énergie ? Vous voulez gagner en confort ? Et le tout en bénéficiant d'aides financières ?

L'Espace Conseil France Rénov' de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud vous accompagne gratuitement dans vos démarches pour vous donner les clés d'une rénovation performante et durable de votre logement sur divers thèmes : isolation, ventilation, chauffage, énergies renouvelables.

Notre conseiller France Rénov' vous aidera à :
 • Prioriser les travaux à réaliser • Choisir les solutions techniques adaptées à votre projet (matériaux, système de chauffage) • Obtenir les aides financières existantes • Solliciter des entreprises locales et qualifiées • Analyser et vérifier les devis

Prenez rendez-vous avec le conseiller France Rénov' par téléphone au 03 87 25 89 90 ou par mail : habitat@cc-sms.fr. Les entretiens sont réalisés - sur rendez-vous uniquement - dans les locaux de la CCSMS, 3 Terrasse Normandie à Sarrebourg



MOBILITE

Bougez durablement en Moselle Sud !



Réseau iSibus

LUNDI > SAMEDI - 6H-19H

Le réseau iSibus dispose de deux lignes régulières desservant Sarrebourg et Réding.

Réseau iSitad « Couronne »

LUNDI > SAMEDI - 6H-19H

Le service de transport à la demande iSitad « Couronne » fonctionne sur réservation préalable jusqu'à 2h avant votre voyage. Les communes desservies sont : Bébing, Buhl-Lorraine, Hommaring, Imling, Niderviller, Sarraltroff.

Informations & réservations :
 www.isibus.fr
 0 800 710 636 (gratuit)

Réseau iSitad « Villages »

MARDI & VENDREDI - 9H-12H

Le service de transport à la demande iSitad « Villages » fonctionne sur réservation préalable la veille de votre voyage. Le chauffeur vient vous chercher vous ramener directement devant chez vous. Ce service est disponible à partir des communes suivantes : Assenoncourt, Aspach, Azoudange, Barchain, Belles-Forêts, Desseling, Foulcrey, Fraquefing, Fribourg, Guermange, Hattigny, Helling-lès-Fénétrange, Ibigny, Lafrimbolle, Landange, Laneuville-lès-Lorquin, Métairies-Saint-Quirin, Moussey, Neufmoulins, Rhodes, Richeval, Saint-Georges, Schneckenbusch, Postroff, Réhicourt-le-Château, Truquestein-Blancrupt, Xouxange.



Location de vélo électrique

À LA JOURNÉE - AU WEEK-END
 À LA SEMAINE - AU MOIS

Un service de location vous est proposé par l'Office de Tourisme Intercommunal Sarrebourg Moselle Sud et à l'agence iSibus.

Garage à vélos

GARE DE SARREBOURG

Garez votre vélo en toute sécurité ! Un local à vélo d'une capacité de 55 places dont 10 emplacements de recharge électrique est à votre disposition.

Plus d'informations auprès de l'Office de Tourisme :
 03 86 03 11 82

Un service de location vous est proposé par l'Office de Tourisme Intercommunal Sarrebourg Moselle Sud et à l'agence iSibus.

Tourisme : iSibus :
 03 87 03 11 82 | 0 800 710 636

Bornes de réparation vélo

SARREBOURG • RÉDING • HESSE
 VASPERVILLER • MITTERSHEIM
 LANGUIBERG

La CCSMS a également mis en place 8 bornes de réparation vélo en libre-service. Réparez tous types d'avaries grâce à ces bornes et leurs larges palettes d'outils lors de vos déplacements (regonfler un pneu, resserrer un frein, remplacer un accessoire, etc.).





7 aires de covoiturage

FÉNETRANCE • HÉMING • MOUSSEY
PLAINE-DE-WALSCH • SARREBOURG
TROISFONTAINES

Vous pouvez trouver un covoitureur du quotidien à l'aide des sites internet et applications suivantes : [BlablaCar](#) [Daily](#), [Klaxit](#) et [Karos](#).

La CCSMS a aménagé ces aires de mobilité pour **faciliter le covoiturage, connecter les modes de déplacement** en plaçant les aires à proximité des transports en commun, stationner son véhicule (voiture, moto, vélo) en sécurité et recharger des véhicules électriques.

- Plus d'informations :
- www.cc-sms.fr
- 03 87 03 05 16



17 bornes de recharge

ABRESCHVILLER • FÉNETRANCE
HÉMING • LANCATTE • LOBQUIN
MOUSSEY • NIDERVILLER
PLAINE-DE-WALSCH • RÉDING
TROISFONTAINES • SARREBOURG

Faites le plein d'énergie sur le territoire de la CCSMS ! Le réseau intercommunal vous permet de recharger votre **voiture, moto ou vélo électrique** avec un tarif de **0,33€ par kWh consommé**.

- Plus d'informations sur l'utilisation des bornes :
- www.freshmile.fr
- via l'application mobile **Freshmile** (sur Android & iOS)



Location d'une voiture 24h/24 & 7j/7

2 VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE

La CCSMS, en partenariat avec l'opérateur Citiz, a mis en place un service d'autopartage.

Le service est **facturé à l'heure et au kilomètre parcouru** et comprend **tous les frais du véhicule** (carburant, assurance) sans se soucier de sa logistique (entretien, nettoyage). **Deux stations**, à **la gare** et à **la mairie de Sarrebourg**, accueillent chacune un véhicule en autopartage.

- Plus d'informations sur l'utilisation de l'autopartage :
- www.grand-est.citiz.fr
- via l'application mobile **Citiz** (sur Android & iOS)
- 03 88 23 75 47

Les anniversaires de l'année 2022 :

Pour les 95 ans de :

M. BEAUVAIS Robert né le 11/01/1927

Pour les 90 ans de :

Mme UNTEREINER Yvonne née STEIN

(née le 13/03/1932)

Mme HIEGEL Jeanne née BAUCHE (née le 23/05/1932)

M DASPE Roger (né le 23/08/1932)

Mme FRIANG Cécile née FREISMUTH

(née le 21/10/1932)

Pour les 85 ans de :

M. NOUVIER Raymond (né le 10/02/1937)

Mme LACK Marie Rose née ENGEL (née le 25/05/1937)

Mme ROOS Monique née GROSSE (née le 29/05/1937)

Mme SCHWARTZ Annie née SCHEFFER

(née le 19/09/1937)

M. SOULIER Eugène (né le 16/09/1937)

Mme BUOSI Jeanne née KIEFFER (née le 27/10/1937)

Mme KEIFFER Marie-Jeanne née GRASS

(née le 05/11/1937)

Pour les 80 ans de :

Mme RABIN née VOINOT (née le 23/03/1942)

M. KUSTER Hubert (né le 03/07/1942)

M. DASTILLUNG Joseph (né le 19/07/1942)

Nous remercions tout particulièrement M. Jean HECTOR pour toutes ses années au service de la mise en page de notre bulletin communal et qui pour des raisons de santé, n'a pu malheureusement faire la mise en page de celui-ci. Nous lui souhaitons une bonne santé pour l'année 2023 et un repos bien mérité !!!

Le Maire et le Conseil Municipal

Que faire lorsqu'on percute un animal sur la route ?

À l'approche de l'hiver, les jours raccourcissent et la probabilité de percuter un animal s'accroît avec le manque de visibilité. Mais quelle est la marche à suivre en cas de collision ?



Face à un animal, même en étant prudent, le choc peut être inévitable. Face à un sanglier, par exemple, qui on le sait peut dépasser les 100 kg, les dégâts sur un véhicule sont souvent importants. Sur les routes de campagnes, en lisière des bois et des champs, le risque de collision est bien réel. Il augmente même à l'aube ou au crépuscule, deux périodes où les animaux se déplacent davantage. Alors quels sont les bons réflexes à adopter ?

SÉCURISEZ LES LIEUX ET PHOTOGRAPHIEZ LA SCÈNE

Tout d'abord, en cas de collision majeure, le premier réflexe est d'appeler la police ou la gendarmerie, et, s'il y a des blessés, les secours en priorité. Il faut ensuite éviter le suraccident. Munissez-vous de votre gilet jaune et donnez-en à vos passagers. Une fois bien visible, il faut poser un triangle de pré-signalisation au moins 30 mètres en amont de l'accident. Afin d'anticiper toutes questions de son assureur, il convient

d'immortaliser la scène. Prenez plusieurs photos avec votre smartphone.

CONTACTEZ LA GENDARMERIE

C'est une étape que beaucoup de personnes oublient, mais il est indispensable de déclarer l'accident à la gendarmerie, au commissariat de police ou à la mairie. En effet, un agent doit venir constater les dégâts et dégager la chaussée si besoin. Les forces de l'ordre en profiteront pour enregistrer votre déposition et vous fourniront un double à présenter à votre assurance.

N'EMBARQUEZ PAS LA DÉPOUILLE SANS L'ACCORD DES AUTORITÉS

En effet, vous n'avez pas le droit de décider seul d'emporter la carcasse d'un animal sauvage, d'autant plus si c'est une espèce protégée, sous peine de poursuite. Cependant, s'il s'agit d'un grand gibier chassable, comme le cerf, le chevreuil ou le sanglier, la loi est plus souple. Vous pouvez l'embarquer, à condition d'avoir prévenu

les autorités. Si l'animal agonise, il convient d'appeler les services de l'État (police, OFB, conducteur de chien de sang) ou un lieutenant de louveterie pour abrégier les souffrances de l'animal.

CONTACTEZ VOTRE ASSURANCE

Si l'état de votre voiture vous empêche de reprendre la route, appelez l'assistance liée à votre assureur pour vous faire remorquer. Si vous pensez pouvoir repartir, faites attention. En effet, il pourrait vous être reproché une aggravation des dommages par votre assureur si vous ne vous êtes pas fait remorquer. Le remorquage est donc à privilégier. Il convient aussi de laisser sa voiture en l'état. Ne la nettoyez pas avant le passage de l'expert. Ce dernier va chercher des preuves tangibles, comme la présence de poils ou de sang, afin de confirmer qu'il y a bien eu une collision avec un animal. Sans cela, il pourrait vous suspecter de fausse déclaration ce qui entraînerait l'application d'un malus.

29 juin 1997 – 26 juin 2022 :

Jubilé d'argent de l'abbé

Sébastien DOUVIER,

originaire de SARRALTROFF.

L'abbé Sébastien DOUVIER a tenu à célébrer son Jubilé d'argent, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de son ordination sacerdotale, dans l'église de son village natal, en présence de Francis Mathis, maire du village

En 1997 avec ses parents



Ce fut l'occasion pour lui de réunir famille et amis pour marquer l'événement. Au cœur de la messe de son Jubilé, il était entouré de l'abbé Jérôme PETITJEAN (ancien curé du village et actuel archiprêtre de Moulin), de l'abbé Gérard KAISER (actuel archiprêtre de Boulay), et le diacre André JUNG, et de son épouse Odile (tous deux de Bettborn).

Une nombreuse assistance fut au RDV de ce beau jubilé.

L'abbé Patrick MULLER pris ailleurs, rejoignit la table des joyeuses agapes au Restaurant de Bonne Fontaine, pour le repas de fête.

A l'orgue Gaby MAZERAND, et Anne Cortesi (originaire du secteur de Faulquemont) qui assumait la direction de la chorale qui s'était formée pour l'occasion avec des choristes de tout azimut. A l'issue de l'office religieux, le prêtre jubilaire ne manqua pas d'inviter toutes les personnes présentes, à s'associer au vin d'honneur prévu dans la salle du foyer communal. Et c'est à Bonne Fontaine, que la joie du jour se prolongea, dans la bonne humeur, heureux de revoir un grand nombre de personnes.

L'église était au RDV de la fête avec les couleurs « jaune et blanche », qui traduisaient la solennité de l'événement.

Devant l'ambon, l'abbé Sébastien avait



tenu à ce que soit déposé un des panneaux qui décoraient l'autel dressé devant sa maison familiale il y a 25 ans. Sur ce dernier, chacune, chacun a pu se remémorer le texte : « Me voici Seigneur ».

Lors du memento des défunts, il ne manqua pas d'avoir une intention de prières pour tous les visages qui avaient rejoint la Maison du Père, depuis sa « 1^{ère} Messe ».

Photos ci-dessus et ci-dessous

du 26 juin 2022



Joyeux anniversaire à
Mme KEIFFER Marie-Jeanne
née GRASS
pour ses 85 ans
(née le 05/11/1937)

Les délibérations du conseil municipal

LUNDI 24 JANVIER 2022

N° 2022-01 / 002

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRAL-TROFF le LUNDI 24 JANVIER 2022 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Bailly Vincent, Paul Vary, Parrenin Christophe, Schwarzenberger Alain, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Noblé Sébastien, Albert Frédéric, Schmitt Frédéric, Charrier Philippe, Kern Olivier,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

DATE DE LA CONVOCATION : 17/01/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Les bulletins municipaux 2021 sont en cours d'édition et devraient être disponibles pour la distribution ce vendredi.

Nous avons réceptionné le devis pour l'achat et l'installation des écrans (avec pc portables) pour les 3 salles de classe du primaire (devis HT 11.505 €).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2022-01 / 001

Bâtiment Périscolaire – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Moselle

Le Maire rappelle le projet de travaux pour la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le périscolaire. Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par l'Architecte Michel NEGRI de LANGATTE d'un montant total réévalué à un total de : 689.673,90 € HT (avec un surcout estimé à +20% par rapport au devis initial de l'architecte) et 827.609 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental de Moselle (dossier AMBITION MOSELLE) sur l'année 2022.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le projet de création d'un bâtiment pour le périscolaire, tel qu'il a été présenté par l'architecte Michel NEGRI,

VALIDE le chiffrage présenté en annexe des plans de construction du bâtiment,

ARRÊTE le plan de financement comme suit :
global pour ces travaux de : 689.673,90 € HT et 827.609 € TTC
DEMANDE SUBV AMBITION 57 2022 689.673,90 x 25%
172.418,00 €

subvention Région Grand Est (?) = 50.000,00 €

autres aides éventuelles (CAF57 ?) = 140.000,00 €

autres aides éventuelles (DETR) 120.000,00 €

autres aides éventuelles (DESIL) 49.638,00 €

SOLDE HT à la charge de la commune = 157.617,00 €

Financés par un emprunt = 157.617,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires s'y rapportant au BP COMMUNAL 2022,

SOLLICITE la subvention départementale AMBITION MOSELLE pour l'année 2022 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Avis du Conseil Municipal – projet de création d'un parc de panneaux solaires.

Le Maire informe le conseil municipal d'un projet émanant de la Société OBJECTIF SOLEIL (domiciliée à Freiburg – Allemagne) pour installer un parc de panneaux solaires sur la parcelle cadastrée Section 20 – Numéro 86 (lieu-dit « sur les murs païens »).

La société pétitionnaire sollicite un premier avis de la Commune de Sarraltroff sur ce projet.

En réponse et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

PRECISE que le terrain concerné par ce projet n'appartient pas à la commune, c'est une parcelle privée,

CONSTATE qu'à ce jour aucun dossier ou présentation de travaux n'a été déposé en mairie pour ce projet,

SOUHAITE être informé des suites de ce dossier et des modalités d'installation de ce projet,

PREND ACTE et DONNERA son avis officiel après étude du dossier d'installation,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-01 / 003

Création de la Rue des Prunelles (Rue du Lotissement)

Le maire rappelle la création du Lotissement des Prunelles dans la zone nord de la commune. A ce jour, 3 lots sur les 12 au total sont encore disponibles à la vente. Les autres sont soit validés par acte de vente chez le notaire soit réservés à signer chez le notaire.

Le Maire propose au conseil municipal de donner un nom à cette rue nouvellement créée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de donner le nom de RUE DES PRUNELLES à la rue créée dans ce lotissement communal,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Travaux 2022

Le Maire rappelle succinctement les travaux prévus à inscrire lors du vote du budget primitif communal 2022, à savoir :

Création d'un nouveau bâtiment pour l'accueil du Périscolaire – Rue de l'Eglise,

Achat de la propriété LIMON – Rue de l'Eglise,

Viabilisation au bas de la Rue des Acacias (liaison avec la Rue des Vergers),

Réfection du Mur du Cimetière,

Ravalement de l'Ecole Primaire et réfection des escaliers à l'arrière du bâtiment (vers le jardin du Presbytère),

Achat des écrans interactifs à l'école primaire.

Affaires Scolaires

Le dossier d'accompagnement en bus par l'ATSEM a été validé à compter du 24 janvier. Solange ZEHR, titulaire de la convention d'accompagnatrice dans les transports scolaires sera présente dans les bus du RPI, les matins (départ de Sarraltroff) les midis après la classe, les après-midis avant la classe et les soirs après la classe. Le transporteur scolaire a été informé de cette modification de l'organisation des accompagnants en bus. Les écoles de Sarraltroff sont touchées par une grosse épidémie de Covid-19. De nombreux cas sont recensés chaque jour et les personnels enseignants ne sont pas à l'abri. Mr Stenger et Mme Dartois ont été testés positifs après la rentrée de janvier 2022. Ils ont été remplacés par l'Inspection Académique de Sarrebourg qui traite et met en place les remplacements au cas par cas et au jour le jour.

La Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud envisage d'équiper les écoles d'appareils capteurs de CO₂. 8 appareils ont été commandés à la ComCom SMS pour les écoles et le périscolaire de Sarraltroff.

Concernant le comptage des élèves pour une éventuelle fermeture en septembre 2022, l'IEN de Sarrebourg nous confirme qu'il n'y aura pas de fermeture et de suppression de poste pour la prochaine rentrée sur le RPI (127 élèves sur le RPI en prévision). Les 3 postes de primaire sont donc maintenus en l'état actuel des effectifs.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 21h30.

MARDI 22 MARS 2022

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF le MARDI 22 MARS 2022 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 12 Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Noblé Sébastien, Bailly Vincent, Paul Vary, Kern Olivier (arrivé à 21h00), Albert Frédéric, Schmitt Frédéric, Schwartzberger Alain, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Parrenin Christophe, Charrier Philippe, Dannenberger Clément,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - - .

DATE DE LA CONVOCATION : 09/03/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Les effectifs de la rentrée scolaire 2022-2023 sont les suivants : 32 enfants à la maternelle de SARRALTROFF et 28 à la maternelle de OBERSTINZEL. Les effectifs du primaire seront moins nombreux... les inscriptions sont en cours actuellement, les chiffres officiels seront transmis en septembre.

Le repas des seniors aura lieu cette année le DIMANCHE 15 MAI à la Salle des Fêtes. Le menu choisi pour ce repas est celui du traiteur Michel Hick « OUI CHEF » de Sarraltroff.

La convention CTG (Convention Territoriale Globale) validée par délibération en date du 16/12/2021 (N° 2021-6-50) a été signée avec la ComCom de Sarrebourg Moselle Sud et la CAF de la Moselle. Le Maire rappelle que cette convention se substitue au CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) que la Commune avait signé avec la CAF lors de l'ouverture du périscolaire en 2015.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2022-02 / 004

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud Fonds de concours de fonctionnement

Le Maire informe le conseil municipal que par délibération N° 2021-143 du 28 octobre 2021, le conseil communautaire de la CCSMS a décidé d'octroyer un fonds de concours aux communes membres de la CCSMS. Cette participation peut éventuellement couvrir une dépense liée à l'énergie (chauffage des bâtiments communaux par exemple). La somme allouée à la Commune de Sarraltroff s'élève à 1078,00 € pour 2021. Une convention est établie pour contractualiser ce fonds de concours entre la CCSMS et la COMMUNE DE SARRALTROFF.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE et ACCEPTE le versement de la somme de 1078,00 € au titre du fonds de concours de la CCSMS pour l'année 2021,

AUTORISE le Maire à signer la convention s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-02 / 005

Contrat avec la SACEM – Diffusion d'extraits musicaux

Le Maire rappelle que lors des manifestations communales (fêtes du périscolaire, fêtes scolaires, repas communaux, ... par exemple) les organisateurs sont susceptibles de diffuser des extraits musicaux.

La SACEM, propose un contrat pour valider la légalité de cette diffusion musicale. Le montant du forfait annuel est établi à la somme de 135,59 € TTC pour l'année.

Le conseil municipal après délibération, par 8 votes POUR et 3 ABSTENTIONS :

VALIDE le devis de la SACEM pour ce forfait annuel à compter de l'année 2022, d'un montant total TTC de 135,59 €,

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant avec la SACEM,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-02 / 006

Travaux sylvicoles 2022

Monsieur le Maire présente les devis de l'ONF de SARREBOURG pour les travaux sylvicoles et en investissement et en exploitation 2022 d'un montant total de :
INVESTISSEMENT : 8.732,24 € HT (intervention en futaie irrégulière)
EXPLOITATION : 3.910,01 € HT (maintenance des cloisonnements)

TOTAL 12.642,25 € HT 13.906,47 € TTC (TVA 10%)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2022,

VALIDE le devis de l'ONF tels que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-02 / 007

Lotissement Prunelles – Vente de la parcelle LOT N°09

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Luc TAPY, domicilié 8 rue Richshoffer – 67100 STRASBOURG, a confirmé son souhait d'acquérir le lot N°09 du lotissement, « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de lui vendre le lot N°09 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 09 :
Cadastré Section : 16 Parcelle : 636 Surface 9 ares 55 ca moyennant une somme de 4.200,00 Euros l'are (quatre mille deux cent Euros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 40.110,00 € (quarante mille cent dix Euros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENE-TRANGE (57930).

POINTS DIVERS

Construction du bâtiment périscolaire – participation des communes du RPI Bettborn - Oberstinzel

Le maire rappelle le projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le périscolaire – Rue de l'Eglise -. Le permis de construire a été déposé fin décembre 2021 au service instructeur urbanisme de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud. Il est actuellement en phase de traitement et d'étude. Le début des travaux est prévu au début de l'été 2022 et une fin des travaux est estimée pour la rentrée scolaire de septembre 2023.

Le maire rappelle le plan de financement du bâtiment qui « incluait et prévoyait une participation financière des 2 autres communes du RPI : Bettborn et Oberstinzel ».
La Sous Préfecture de Sarrebourg nous informe que la participation financière des 2 autres communes du RPI n'est pas autorisée légalement car le bâtiment n'est pas un bâtiment « intercommunal » (construit entre/pour plusieurs communes). Seul le service est « intercommunal » dans ce cas.

Le Maire prend acte de cette décision et le plan de financement prévisionnel a été modifié en incluant cette modification.
Mise en place du transport scolaire payant pour l'année 2023-2024

Le Maire rappelle le projet émis par la Région Grand Est pour faire participer les communes bénéficiant d'un transport scolaire dans le cadre d'un regroupement RPI sur la part de transport méridien (entre midi). Concrètement, la Région qui finançait jusqu'à ce jour l'ensemble des transports scolaires aller retour entre Sarraltroff, Oberstinzel et Bettborn, ne prendra en charge à 100% que le trajet du matin avant la classe et du soir après la classe. Cette participation financière était prévue, à l'origine, pour une mise en service à la rentrée scolaire de septembre

2022.

Aujourd'hui, la Région souhaite reporter cette participation financière communale à la rentrée de septembre 2023 et prendra en charge, en partie, les frais d'accompagnatrice scolaire dans le bus (pour assurer l'accompagnement des enfants en classe de maternelle). Dossier à suivre...

Contrat de maintenance du défibrillateur – Place de la Salle des Fêtes

Le Maire rappelle que la commune bénéficie depuis plusieurs années d'un défibrillateur « en libre-service » et que celui-ci est accessible à la porte de la Salle des Fêtes (Rue de Hilbesheim). Un contrat de maintenance est en place pour assurer la révision annuelle de cet appareil. C'est la Société CARDIA PULSE (67 REISCHTETT) qui effectue ces révisions avec un contrat de maintenance s'élevant à la somme de 178.80 € TTC par an. Aujourd'hui, la ComCom Sarrebourg Moselle Sud propose une modification (nouveau devis Sté SCHILLER) de ce contrat de maintenance annuel avec un devis de plus de 519.36 € TTC. Le conseil municipal demande au maire de solliciter une explication aux services de la CCSMS sur cette modification de contrat et sur la hausse du tarif de maintenance.
Dossier à suivre...

Préparation des bureaux de votes pour les élections présidentielles DIMANCHE 10 AVRIL 2022 – DIMANCHE 24 AVRIL 2022

Le Maire rappelle les dates des prochaines élections présidentielles en avril 2022 – 10 avril et 24 avril - .

Comme pour chaque organisation d'élection, le conseil municipal est sollicité pour assurer la gestion du bureau de vote. Un planning est présenté et validé par le conseil municipal.
Lieu de vote : Salle de Réunion de la Mairie – Horaires du bureau de vote : 8h00 – 19h00.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h00.

JEUDI 14 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF le JEUDI 14 AVRIL 2022 à 20 h 00.

PRÉSIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Paul Vary (arrivé à 21h00), Kern Olivier, Parrenin Christophe, Schwartzberger Alain, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe, Albert Frédéric, Schmitt Frédéric, Bailly Vincent, Noblé Sébastien,
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - - .
DATE DE LA CONVOCATION : 07/04/2022
SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

L'acte d'achat de la Maison Limon (14 rue de l'Eglise) a été signé chez le notaire de Fénétrange le 25 mars 2022. Des travaux de nettoyage (notamment de la grange et du hangar attenants) sont actuellement en cours de réalisation.
Le Maire ajoute qu'il est possible de racheter une partie du jardin situé à l'arrière du terrain, appartenant à Mr Rabot (12 rue de Fénétrange). Les discussions sont en cours. Dossier à suivre.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2022-03 / 008

Droit de place – Camion Pizza et Food Truck

Le Maire rappelle au conseil municipal que, depuis plusieurs années, un camion pizza est présent à Sarraltroff les samedis soirs et un food truck de kebabs certains vendredis soirs. Il est possible de facturer un droit de place pour ces points de vente ambulants.

Le maire propose de facturer un forfait pour sa présence les samedis et vendredis d'un montant global annuel de 250,00 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE d'instaurer un droit de place pour les camions pizzas – food truck,

FIXE le montant forfaitaire annuel à 250,00 € à compter de l'année 2022,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-03 / 009

Vote des Taxes Locales Communales 2022

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les taxes locales communales concernant l'ANNEE 2022, et rappelle que ce nouveau mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances et le Pacte Financier et Fiscal validé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE VALIDER le taux des taxes locales pour l'année 2022 comme suit :

Taxe Foncière Propriétés Bâties 22,49 %
Taxe Foncière Propriétés non Bâties 29,36 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-03 / 010

Demande de subvention des associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2022. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS - ORGANISME	article	Propositions du Maire 2022	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022
Coopérative Scolaire - Sorties Scolaires	6574	- €	- €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (groupes Dolving)	6574	600,00 €	600,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Budget Annexe LOTISSEMENT (voir BP CNE)	67441	112 274,85 €	112 274,85 €
Autres (Délb. CM)	6574	895,00 €	895,00 €
DIVERS	6574	- €	- €
TOTAL		113 844,85 €	113 844,85 €

Le maire précise que la somme notée BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT (112.274,85€) correspond au financement, par le budget communal, du déficit budgétaire du budget du Lotissement les Prunelles.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE et VALIDE les demandes de subventions détaillées dans le tableau ci-dessus,

VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2022,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-03 / 011

Comptes de Gestion - année 2021

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les 3 comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES ») pour les opérations comptables de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'approuver les 3 comptes de gestion 2021 présentés par le Receveur Municipal de SARREBOURG,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-03 / 012

Compte Administratif COMMUNE- année 2021

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2021	REALISE 2021	RESULTAT 2021
Fonctionnement	Dépenses	1 034 446,50 €	537 648,51 €	EXCEDENT
	Recettes	1 034 446,50 €	618 423,24 €	80 774,73 €
Investissement	Dépenses	1 418 973,30 €	312 841,08 €	EXCEDENT
	Recettes	1 418 973,30 €	340 050,29 €	27 209,21 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	107 983,94 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4	5
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Transfert ou intégration de résultats Assainissement	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 149 728,80 €	- €	27 209,21 €	- €	- 122 519,59 €
Fonctionnement	588 204,30 €	149 728,80 €	80 774,73 €	- €	519 250,23 €
TOTAL	438 475,50 €	149 728,80 €	107 983,94 €	- €	396 730,64 €

N° 2022-03 / 013

Compte Administratif BOIS ET FORETS- année 2021

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Bois et Fo-

rêts pour les opérations effectuées durant l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 pour le Budget Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2021	REALISE 2021	RESULTAT 2021
Fonctionnement	Dépenses	135 898,64 €	81 312,87 €	DEFICIT
	Recettes	135 898,64 €	59 672,06 €	- 21 640,81 €
Investissement	Dépenses	37 707,94 €	16 829,92 €	DEFICIT
	Recettes	37 707,94 €	2 409,30 €	- 14 420,62 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 36 061,43 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 2 409,30 €	- €	- 14 420,62 €	- 16 829,92 €
Fonctionnement	87 707,94 €	2 409,30 €	- 21 640,81 €	63 657,83 €
TOTAL	85 298,64 €	2 409,30 €	- 36 061,43 €	46 827,91 €

**N° 2022-03 / 014
Compte Administratif LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2021**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2021 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2021	REALISE 2021	RESULTAT 2021
Fonctionnement	Dépenses	254 019,84 €	85 804,98 €	DEFICIT
	Recettes	372 421,60 €	84 910,32 €	- 894,66 €
Investissement	Dépenses	352 401,60 €	- €	EXCEDENT
	Recettes	233 999,84 €	83 829,98 €	83 829,98 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	82 935,32 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	- 233 999,84 €	- €	- 83 829,98 €	- 150 169,86 €
Fonctionnement	12 544,67 €	- €	894,66 €	11 650,01 €
TOTAL	- 221 455,17 €	- €	82 935,32 €	- 138 519,85 €

**N° 2022-03 / 015
Affectation du résultat 2021 - COMMUNE**

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2021, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : 149 728,80 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 438 475,50 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 27 209,21 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 80 774,73 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : 141 000,00 €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 263 519,59 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cptø R INV 1068)	263 519,59 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	255 730,64 €

**N° 2022-03 / 016
Affectation du résultat 2021 - BOIS ET FORET**

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2021, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : 2 409,30 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 85 298,64 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 14 420,62 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 21 640,81 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 16 829,92 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cptø R INV 1068)	16 829,92 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	46 827,91 €

N° 2022-03 / 017**Affectation du résultat 2021 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES**

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2021, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure : 233 999,84 €
 Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 12 544,67 €

Les Soldes d'Exécution

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 83 829,98 €
 Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 894,66 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de : - €
 La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de : - €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 150 169,86 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpté R INV 1068)	· €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	11 650,01 €

N° 2022-03 / 018**Budget Primitif 2022 - COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2022, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	859 184,64 €	859 184,64 €
	Recettes	859 184,64 €	859 184,64 €
Investissement	Dépenses	1 234 681,23 €	1 234 681,23 €
	Recettes	1 234 681,23 €	1 234 681,23 €

N° 2022-03 / 019**Budget Primitif 2022 - BOIS ET FORETS**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2022, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	82 027,91 €	82 027,91 €
	Recettes	82 027,91 €	82 027,91 €
Investissement	Dépenses	57 257,83 €	57 257,83 €
	Recettes	57 257,83 €	57 257,83 €

N° 2022-03 / 020**Budget Primitif 2022 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2022, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	299 949,00 €	299 949,00 €
	Recettes	299 949,00 €	299 949,00 €
Investissement	Dépenses	259 929,00 €	259 929,00 €
	Recettes	259 929,00 €	259 929,00 €

POINTS DIVERS

NEANT

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h45.

LUNDI 11 JUILLET 2022

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF, le LUNDI 11 JUILLET 2022 à 20 h 00.

PRÉSIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 9 Geoffroy Albert, Roche Jean-François, Paul Vary, Kern Olivier (arrivé à 21h15), Bailly Vincent, Noblé Sébastien, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schwartzenberger Alain, Charrier Philippe, Parrenin Christophe, Albert Frédéric, Schmitt Frédéric, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

DATE DE LA CONVOCATION : 05/07/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Paul Vary,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Marie-Jeanne GERMAIN, institutrice directrice de l'Ecole Maternelle de Sarraltroff a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de cette année scolaire. Une cérémonie, avec ses collègues enseignants, les élus, les personnels de la commune, a été organisée pour célébrer cet événement le vendredi 1er juillet dernier à la Salle des Fêtes (repas paella – remise d'un cadeau : séjour à l'Hôtel JULIEN dans les Vosges Alsaciennes).

L'acte d'achat de la propriété LIMON – 14 rue de l'Eglise – a été signé en avril dernier. Les travaux de démolition du hangar et la mise en place d'une voie de circulation entre la Rue de l'Eglise et la Rue du Cimetière ont été réalisés par l'Entreprise Christian DIETRICH de Oberstinsel (somme totale de la facture : 20.212,22 € TTC).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2022-04 / 021

Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud – Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2022-2026 – CLECT du 17 mars 2022 – Révision de l'attribution de compensation

Le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n° 2017-12 en date du 12 janvier 2017, le conseil communautaire de la CCSMS avait décidé de mettre en place le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et en parallèle un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

En 2017, le pacte a porté sur la neutralisation fiscale pour le contribuable ainsi que sur le partage de la non contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC). La fusion des communautés de Communes et le passage en FPU ont également eu pour conséquence d'entraîner un nouveau mode de calcul du potentiel financier par habitant sur le territoire communautaire, impliquant une diminution des dotations de l'Etat aux Communes-Membres. Dans ce cadre, le conseil communautaire, par délibération en date du 25 octobre 2018, a décidé de mettre en œuvre de nouvelles mesures de solidarité dans le cadre du pacte financier et fiscal.

Fin 2021 et début 2022 un groupe de travail composé d'élus (Maires et Vice-Présidents) a été constitué et s'est réuni à plusieurs reprises pour mener une réflexion plus globale sur un nouveau pacte pour la période 2022-2026.

Plusieurs propositions ont découlé de ces différentes réunions et plus précisément :

La prise en charge par la CCSMS des compensations des pertes de DGF de 2018 en lieu et place des communes au travers d'une révision des Attributions de Compensation, La mise en place d'un Fonds de Concours d'investissement avec une enveloppe globale de 1.358.000 € sur la période répartie en 2 tranches, l'une fixe de 8.000 € par commune, l'autre « pondérée » par commune en fonction de sa population et de son potentiel financier.

Le 17 mars 2022, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner les effets du nouveau pacte financier et fiscal de solidarité sur les AC des communes. Des montants de révision d'Attributions de Compensation (AC) ont ainsi été définis pour chaque commune concernée.

Par délibération en date du 31 mars 2022, le conseil communautaire a validé le montant des attributions de compensations définitives pour l'année 2022 pour chaque commune et a approuvé le projet de nouveau Pacte Financier et Fiscal 2022-2026.

S'agissant d'une révision libre des AC, les propositions présentées dans le rapport de la CLECT doivent être validées par chaque commune concernée (V-1bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts).

Ainsi, pour la Commune de SARRALTROFF, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de 3.413,00 €. L'AC à verser par la CCSMS à la Commune sera donc dorénavant de 113.521,00 € ;

Le projet de Pacte financier et fiscal prévoit également le verse-

ment d'un fonds de concours d'investissement sur la période 2022-2026 d'un montant de 8.000 € + 11.248,00 € soit au total la somme de 19.248,00 € pour notre commune.

Vu le rapport de la CLECT du 17 mars 2022 définissant de nouveaux montants d'attributions de compensation,
Vu la délibération n° 2022-45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2022,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

APPROUVE le rapport de la CLECT du 17 mars 2022 pour la révision libre des attributions de compensation,

AUTORISE la révision de son attribution de compensation comme mentionné ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-04 / 022

Réforme des règles de publicité des actes des collectivités locales – délibérations du CM

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1er janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1er juillet 2022 ;

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le Maire informe le conseil municipal que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1er juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique (délibérations du conseil sur notre site internet). Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3500 habitants : elles peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique (site internet).

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune (comme cela est déjà le cas depuis plusieurs années) et en fin d'année une publication écrite dans le bulletin communal qui est édité chaque mois de janvier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

D'ADOPTER la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels de la commune se fasse, à compter du 1er juillet 2022 = Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune (comme cela est déjà le cas depuis plusieurs années) et en fin d'année une publication écrite dans le bulletin communal qui est édité chaque mois de janvier :
site internet : <https://www.sarraltroff.fr/Votre-mairie/Deliberations-Conseil-Municipal.html>,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-04 / 023

Construction du bâtiment pour le Périscolaire – Devis complémentaires – SPS MISSIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un bâtiment pour le périscolaire. Il est nécessaire, avant de lancer les appels d'offres aux entreprises, de valider les devis complémentaires SPS MISSIONS ET CONTROLE DES TRAVAUX. Deux offres de bureau d'études ont été réceptionnées en devis pour ces missions de contrôle (VERITAS et QUALICONSULT).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE et VALIDE l'offre la moins élevée à savoir : QUALICONSULT (54 Vandoeuvre Nancy)
pour : SPS (sécurité protection santé) = 3.564,00 € HT
CVT (contrôle et vérifications techniques) = 4.370,00 € HT

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-04 / 024

Fixation des tarifs du périscolaire à compter de septembre 2022

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le périscolaire fonctionne très bien depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche », le maire informe également que les tarifs des repas seront augmentés par le fournisseur à partir du 1er septembre 2022. Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition à partir de la rentrée de septembre 2022 établis par la Commission du Périscolaire lors de sa réunion du 6 juillet dernier. Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs du périscolaire à compter du 1er septembre 2022 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI (**Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel**),
Pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 – 8h10	1,30	1,50	1,70	2,00
Midi	11h50-12h15	1,30	1,50	1,70	2,00
	Repas et Garde	7,40	7,80	8,00	8,40
	Repas seul	5,90	5,90	5,90	5,90
*	13h00-13h30	1,00	1,20	1,40	2,00
	11h50 – 13h30 Sans repas	2,30	2,70	3,10	4,00
Soir	16h10-16h35	0,50	0,90	1,10	1,50
	16h35-17h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h00-17h30	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h30-18h00	0,90	0,90	0,90	0,90
Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

(*) Réserve aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

Pour les parents – tuteurs facturés et domiciliés en dehors des 3 communes du RPI. (Hors personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h15 – 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 – 8h20	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	11h50-12h15	1,45	1,80	2,10	2,85
	Repas et Garde	8,10	8,80	9,90	10,80
	Repas seul	6,40	6,40	6,40	6,40
*	13h00-13h30	1,10	1,40	1,75	2,35
	11h50 – 13h30 Sans repas	2,55	3,20	3,85	5,20
Soir	16h10-16h35	1,00	1,20	1,60	2,00
	16h35-17h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	17h00-17h30	0,90	0,90	0,90	0,90
	17h30-18h00	1,00	1,00	1,00	1,00
Dépassement Horaires	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

(* Réserve aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

N° 2022-04 / 025

Rémunération de la Responsable du Périscolaire

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement de la responsable du service périscolaire (grade d'animateur territorial - cat. B), actuellement à l'échelon 7 (depuis le 1er janvier 2020), conformément à la grille indiciaire de son grade dans la fonction publique. Les possibilités d'avancement, dans sa grille indiciaire, sont présentées à l'assemblée.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après échanges de vues et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de porter le traitement de la Responsable du Périscolaire au NEUVIEME échelon de la grille indiciaire du grade d'Animateur Territorial (cat. B) de la Fonction Publique Territoriale, ceci à compter du 1er SEPTEMBRE 2022,
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-04 / 026

Logiciel pour la gestion de la réversion du revenu de la Chasse Communale

Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud propose aux communes qui le souhaitent, l'acquisition d'un logiciel pour la gestion administrative de la réversion du revenu de la Chasse Communale. Le prochain bail de location pour la chasse communale interviendra en février 2024 (pour une durée totale de 9 années).

Le Maire donne lecture du contrat proposé par Monsieur DEMPT de Vergaville pour cette application informatique : « LOGICIEL CHAZ » = la somme à payer chaque année s'élève à 84,00€ TTC pour Sarraltroff (location de la chasse supérieure à 2001,00 € par an). Cette application facilitera grandement le travail du secrétaire de mairie chargé, chaque année, de réaliser la répartition du revenu de la chasse communale entre les propriétaires fonciers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
DECIDE DE VALIDER l'acquisition de l'application CHAZ à compter de la fin d'année 2023 (à utiliser pour le nouveau bail de location de la chasse de février 2024),

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Fourniture et de Maintenance de l'application CHAZ,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-04 / 027

Lotissement Prunelles – Vente de la parcelle LOT N°12 CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIB 2021-05-048 DU 09/11/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur ALTINTAS Alper et Madame ALTINTAS née KIRBIZ Neriman, demeurant 29 rue de Lorraine - 57400 SARRBOURG, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°12 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°12 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 12 :

Cadastré Section : 16 Parcelle : 639 Surface 9 ares 67 ca moyennant une somme de 4.200,00 Euros l'are (quatre mille deux cent Euros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 40.614,00 € (quarante mille six cent quatorze Euros).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

POINTS DIVERS

Travaux aux feux tricolores du Centre du Village

Le maire informe qu'il y a des problèmes de connexion aux niveaux des feux tricolores (monument aux morts et rue de Hilbesheim). Le Maire informe de la réception d'un devis de Est Réseau pour la modification de la caméra de détection Rue de Hilbesheim = 1.524.00 TTC. Le Conseil Municipal valide le devis et ces travaux de modification de matériel.

Modification du PLU – Zone Artisanale : Citraival

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de modification du PLU avait été formulée par la Société CITRAIVAL située sur la Zone Artisanale (RD43 entre Sarraltroff et Sarrebourg).

CITRAIVAL souhaite réaliser (réalisation en cours) des travaux d'extension de sa zone de stockage de déchets à revaloriser. Dans ce cadre, une demande de modification du PLU actuel de la Commune de SARRALTROFF devait être initiée. Un devis a été sollicité au bureau d'études ECOLOR de Fénétrange pour cette procédure. Le devis s'élève à une somme totale de 4.722,00 € TTC. Le Maire, vu la somme à engager pour cette procédure, propose au conseil municipal de laisser ce dossier en attente pour l'instant. A SUIVRE...

Tracteur Tondeuse au stade

Le Maire rappelle l'acquisition d'un tracteur tondeuse l'an dernier pour la tonte des espaces verts de la commune et du stade municipal. Actuellement, cette tondeuse est mise à disposition (avec l'ouvrier communal) des Sports Réunis de Sarraltroff. Le maire propose d'équiper le stade d'une autre tondeuse, actuellement en réparation chez notre fournisseur et d'en laisser l'utilisation aux membres des sports réunis pour l'entretien du stade. La décision est validée dans ce sens par l'ensemble des membres présents.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 23h00.

LUNDI 22 AOUT 2022

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF, le LUNDI 22 AOUT 2022 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 9+1 Geoffroy Albert, Schwartzberger Alain, Kern Olivier, Noblé Sébastien, Schmitt Frédéric, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roche Jean-François, Bailly Vincent, Parrenin Christophe, Charrier Philippe, Albert Frédéric, Paul Vary (donne procuration à Mathis F),

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

DATE DE LA CONVOCATION : 03/08/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation
- Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- Amandine Besancenet, agent ONF sur Sarraltroff depuis plusieurs années a été déplacée pour assurer la gestion des Forêts du secteur de HOMMERT. Son remplaçant par intérim jusqu'à nomination d'un remplaçant titulaire, sera Mr Gérard LHUSSIER.

- Madame la Sous-Préfète de Sarrebourg prévoit une visite de la Commune de Sarraltroff prochainement (durant octobre ou novembre) – L'information sera donnée aux membres du conseil municipal dès que la date sera fixée avec son planning.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2022-05 / 028

Création d'un poste en Contrat Aidé – Unique d'Insertion – Service Périscolaire

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de Pole Emploi ont validé une demande de contrat aidé CUI pour Mme Océane RIGARD, domiciliée à REDING (57445), pour un poste d'adjoint d'animation au périscolaire de Sarraltroff, ceci sur une durée de DOUZE MOIS : du 1er SEPTEMBRE 2022 au 31 AOUT 2023. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 20 heures et sera rémunéré au SMIC.

Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider la création de ce poste en contrat aidé CONTRAT UNIQUE D'INSERTION pour le Service Périscolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création du CONTRAT AIDÉ CONTRAT UNIQUE D'INSERTION sur un poste d'adjoint d'animation au périscolaire, pour une durée de DOUZE MOIS à savoir du : 1er SEPTEMBRE 2022 au 31 AOUT 2023, sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

N° 2022-05 / 029

Dotations aux provisions des créances douteuses

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, le Service de Gestion Comptable propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il

suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre. Le rapporteur rappelle que, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public. Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu, notamment, de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue. L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable, sur la base de tableaux de bord. L'objectif est d'aboutir à une évaluation, la plus précise possible, du montant de la provision des créances du fait de leur irrecouvrabilité. En théorie, chaque créance doit être analysée. Cependant, lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir une méthode statistique : les montants des créances prises individuellement sont non significatives, mais lorsqu'elles sont associées, elles peuvent alors représenter des enjeux financiers réels et significatifs.

Ainsi, deux types de calculs inspirés des méthodes retenues dans le cadre de la certification des comptes, sont proposés afin de déterminer les dotations aux provisions des créances douteuses :

1. Une méthode prenant en compte l'analyse par strate de l'Etat des restes à recouvrer. Elle permet d'identifier et d'analyser individuellement les créances qui, prises une à une, représentent les plus forts montants et qui, prises globalement, atteignent un pourcentage jugé significatif du montant total des créances de la Commune.

2. Une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :
Exercice de prise en charge de la créance : N, N-1, N-2, N-3 et antérieur,
Taux de dépréciation : N : 0 % , N-1 : 25 % , N-2 : 50 % , N-3 et antérieur : 100%.

Cette deuxième méthode, au-delà de la simplicité des calculs du stock de provisions à constituer, donne une lisibilité claire et précise que les données et la compréhension. En outre, elle semble plus efficace. En effet, dès lors que les créances non recouvrées ont fait l'objet d'une procédure de contentieux par le comptable public sans résultat probant, les chances de les régulariser s'amenuisent et le risque d'irrecouvrabilité s'accroît avec le temps. Procéder à des provisions avec une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances permet une comptabilisation progressive, qui applique des taux proportionnellement plus élevés et pertinent face à un recouvrement temporel compromis.

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir la méthode n° 2.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 2321-2,
VU le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le CGCT (partie réglementaire) relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,
VU les instructions budgétaires et comptables M14, M49, et M57,

Considérant qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, applicable à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2022, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante : Exercice de prise en charge de la créance :

Taux de dépréciation N : 0 % ; N-1 : 25 % ; N-2 : 50 % ; N-3 et antérieur : 100 %,

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »,

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-05 / 030

Forêt Communale – Programme de travaux d'exploitation et destination des coupes

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2022-2023 faisant apparaître les chiffres mentionnés ci-dessous :

dans les parcelles forestières 3a et 6a,
Travaux d'exploitation pour un montant total HT de 4.999,00 € (dépense totale avec ATDO),
Recettes de vente de coupes en bois d'œuvre estimé à « NON CONNUES A CE JOUR » €,
Soit une recette de bois d'œuvre estimée à « SOMME NON CONNUE » €
Recettes de vente de menus produits estimé à « SOMME NON CONNUE » M3.
Recettes de vente de blocs et sur pied - parcelle « SOMME NON CONNUE » €

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux et prévision des ventes pour l'année 2022-2023 préparé par les Services de l'ONF de Sarrebourg et dont les montants sont mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-05 / 031

Fixation du prix de vente des stères de bois – Menus Produits et Affouage

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les prix mis en place pour les ventes de menus produits les années précédentes soit :

Mise à prix de 11,00 € HT le stère pour les bois sains,
Mise à prix de 7,00 € HT le stère pour les bois secs,

Les stères de bois d'affouage sont facturés à 47,00 € HT.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les tarifs de mise à prix et de prix tels que mentionnés ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-05 / 032
Adhésion à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE - MATEC 57

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'adhérer à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE – MATEC 57, un service affilié au Département de la Moselle qui propose des assistances techniques pour les grands travaux et aménagements réalisés par la commune ainsi qu'une plateforme de dématérialisation des marchés publics et appels d'offres dans le cadre de travaux communaux. Cette plateforme est nécessaire pour lancer et réceptionner légalement les appels d'offres pour les lots du projet de construction du bâtiment du périscolaire – ainsi que pour les futurs projets communaux de travaux (dématérialisation des marchés publics). Une cotisation annuelle d'un montant de 0,35 € / habitants et par année est sollicitée pour cette adhésion – l'année 2022, en cours, ne sera pas « facturée ».

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'ADHERER à MOSELLE AGENCE TECHNIQUE à compter du 1er SEPTEMBRE 2022,

DECIDE DE MANDATER Monsieur le Maire pour représenter la Commune de Sarraltroff, avec voix délibérative aux assemblées générales de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE, selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts figurant en annexe de la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-05 / 033
AFAFAF Sarraltroff – Renouvellement du bureau – Désignation de 3 propriétaires fonciers

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des statuts de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) de Sarraltroff, modifiés et validés par les Propriétaires Fonciers réunis le 19 août 2022. Aujourd'hui, il est nécessaire de renouveler le Comité de l'AFAFAF qui gèrera cette association pour les 6 prochaines années, ceci conformément aux statuts validés.

Le conseil municipal doit désigner TROIS membres parmi l'ensemble des propriétaires fonciers concernés par le remembrement communal de 2012. Ces 3 membres siègeront au sein du Comité de l'AFAFAF de Sarraltroff. Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une information a été donnée lors de la réunion du 19 août dernier pour accueillir les candidatures des propriétaires intéressés. Trois personnes ont fait acte de candidature pour les trois postes disponibles.

Le conseil Municipal a donc été invité à passer au vote pour désigner ces trois propriétaires fonciers représentants de la commune. Le vote a donné les résultats suivants :

- GEOFFROY Francis 10 voix Candidature validée,
- REYMANN Bernard 10 voix Candidature validée,
- SCHAEFFER Jean-Pierre 10 voix Candidature validée,

Après délibération, le Conseil Municipal :

VALIDE les 3 propriétaires fonciers désignés ci-dessus par le Conseil Municipal pour siéger au Comité de l'AFAFAF de Sarraltroff.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-05 / 034
Installation de volets roulants à l'Ecole Primaire – Demande de Subvention à la CCSMS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'installation de volets roulants électriques (moteur solaire) sur la façade sud-ouest du bâtiment de l'Ecole Primaire (côté cour d'école). Cet équipement est devenu nécessaire vu les fortes chaleurs de ces derniers mois signalées par les personnels enseignants dans leurs salles de classe.

Le devis le moins disant réceptionné en mairie s'élève à la somme de : 18.333,33 € HT et 22.000,00 € TTC (Société OXYGEN 57 de SARREBOURG).

Le Maire propose de solliciter une partie de la subvention pluriannuelle « Fonds de concours d'investissements 2022-2026 » proposée par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS) pour la réalisation d'équipement divers sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE le projet d'installation de volets roulants électriques sur la façade de l'école primaire de Sarraltroff ainsi que le devis de la Société OXYGEN 57 de SARREBOURG pour 18.333,33 € HT,

SOLLICITE la subvention de la CCSMS « FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENTS 2022-2026 » pour ces travaux, ceci à hauteur d'une somme de 9.000,00 € ,

VALIDE, pour ces travaux, le plan de financement comme suit :

DEVIS HT : 18.333,33 € HT
SUBVENTION CCSMS SOLLICITEE - 9.000,00 €
SOLDE FONDS PROPRES PAR LA COMMUNE = 9.333,33 € HT

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-05 / 035
CCSMS – Convention relative aux travaux effectués sur les Berges de la Sarre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud va réaliser prochainement des travaux d'entretien des berges de la Sarre sur la zone comprise entre le moulin de Hoff et le Moulin Rein à Sarraltroff. Ces travaux consistent principalement en un traitement de la végétation des berges, une coupe sélective des résineux et des peupliers et la réalisation de plantations. Ces travaux sont entièrement financés par la CCSMS dans le cadre de sa compétence « restauration et entretien des cours d'eau ».

Le Maire donne lecture de la convention à signer avec la CCSMS pour contractualiser ces travaux à venir.

Après lecture de la convention et délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

VALIDE la convention relative aux travaux de restauration des berges de la Sarre, comme précisés

ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer la convention en question,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Question sur le maintien de l'éclairage public

Plusieurs conseillers municipaux évoquent la question d'une coupure, la nuit, de l'éclairage public dans les rues de la commune (par exemple, entre 23h00 et 4h00) afin de réaliser des économies budgétaires sur le poste « ELECTRICITE ». Après échanges de vues, le maire informe les conseillers municipaux qu'il y a plusieurs années, la question s'était déjà posée et qu'un « test » avait été réalisé sur quelques semaines. A l'époque, les habitants s'étaient plutôt montrés défavorables à cette possibilité. Depuis, les lampes d'éclairage public fonctionnent toute la nuit dans les rues de la commune. Le maire informe également les conseillers municipaux que les services de la CCSMS viennent de lancer une enquête auprès des communes membres pour étudier les possibilités offertes en matière d'économies d'énergies dans ce domaine.
Dossier à suivre...

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h00.

LUNDI 24 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF le LUNDI 24 OCTOBRE 2022 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 12 Geoffroy Albert, Schwartzenberger Alain, Paul Vary, Roche Jean-François, Bailly Vincent, Parenin Christophe, Kern Olivier, Noblé Sébastien, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Charrier Philippe, Albert Frédéric, Schmitt Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

DATE DE LA CONVOCATION : 19/10/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- Les volets roulants extérieurs (voir CM 22-08-2022 N° 2022-05-034) sont en cours d'installation sur la façade sud-ouest de l'école primaire (30 volets au total). Cette installation est subventionnée à hauteur de 9000 € par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (dossier en cours)

- Les écrans interactifs (3x) dans les 3 salles de classe du primaire seront installés au cours du mois de novembre prochain. Les travaux de câblage ont été réalisés par la Société TELMO de MARLY 57).

- Monsieur MEYER Jean-Claude (GAEC de l'Agroglyphe) a obtenu un permis de construire pour la création de 2 bâtiments d'élevage « poulaillers » sur sa propriété Rue de Goerlingen.

- Visite de la Sénatrice Christine HERZOG le samedi 15 octobre dernier en mairie, elle invite le conseil municipal au Sénat à Paris pour une visite officielle. Une date est à programmer prochainement, de préférence un mercredi.

- Monsieur Jacky WEIL – adjoint technique – prendra sa retraite officielle le 1er janvier 2023. Il était employé comme ouvrier communal, en poste depuis le 1er septembre 2015.

- Les transports en bus scolaires ont connu des tensions à la rentrée de septembre dernier. Pour l'instant, ils fonctionnent plutôt correctement sur le parcours du RPI scolaire. Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2022-06 / 036

Personnel Communal – Revalorisation indiciaire du Secrétaire de Mairie – 01-01-2023

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement du secrétaire de mairie (grade d'attaché territorial – CAT A.), conformément à la grille indiciaire de son grade dans la fonction publique. Il précise que la dernière augmentation de l'intéressé date du 1er janvier 2020 (échelon 7). D'après le tableau d'avancement de sa grille indiciaire, un passage à l'échelon 8 du grade d'Attaché Territorial est possible au 1er JANVIER 2023. Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 1 voix contre :

DECIDE de porter le traitement du Secrétaire de Mairie au HUITIEME échelon de la grille indiciaire du grade d'Attaché Territorial (cat. A) de la Fonction Publique Territoriale, ceci à compter du 1er JANVIER 2023,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 037

Personnel Communal – Revalorisation indiciaire de l'ouvrier communal – 01-01-2023

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement de l'ouvrier communal (adjoint technique), conformément à la grille indiciaire de son grade dans la fonction publique. Il précise que la dernière augmentation de l'intéressé date du 1er janvier 2020. D'après le tableau d'avancement de sa grille indiciaire, un passage à l'échelon 11 du grade d'Adjoint Technique (cat. C) est possible, ceci au 1er JANVIER 2023.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de porter le traitement de l'ouvrier communal au ONZIEME échelon de la grille indiciaire du grade d'Adjoint Technique (cat. C) de la Fonction Publique Territoriale, ceci à compter du 1er JANVIER 2023,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 038

Forêt Communale - Aménagement forestier – Prorogation du programme 2023-2027

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de prorogation de l'aménagement actuel de la forêt communal de Sarraltroff, transmis par l'Office National des Forêts pour la période 2023-2027.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend la reconduction pour 5 années supplémentaires des objectifs assignés à la forêt et la poursuite de la mise en œuvre des opérations sylvicoles ou travaux nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale sur la période 2023-2027 tel qu'il a été présenté par les services de l'Office National

des Forêts,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 039

Demande de nomination d'un correspondant local ONF titulaire pour la gestion des forêts communales de SARRALTROFF

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'actuellement, et depuis le départ de notre secteur de Madame Amandine BESANCENET (technicienne ONF gérant les forêts Sarraltroff depuis plusieurs années), la gestion de la forêt communale est assurée « par intérim » par Mr Gérard LHUSSIER.

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter de l'ONF la nomination d'un Garde Gestionnaire titulaire affecté à SARRALTROFF.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOLLICITE la nomination d'un GARDE ONF TITULAIRE affecté à SARRALTROFF (en remplacement du GARDE ONF suppléant suite au départ de Amandine Besancenet.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 040

Décisions modificatives de crédits

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de voter 2 décisions modificatives de crédits pour mandater :

N°2022-01 Reversement à la CCSMS de la subvention R2 (perçue par erreur par la commune)

Dépense Inv du compte 2183 – OP 14 -1078,00 €

Dépense Inv vers le compte 13251 +1078,00 €

N° 2022-02 Reversement à la CCSMS du FPIC 2022 (à reverser à la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud – somme non prévue et inscrite au budget primitif 2022)

Dépense Fonct du compte 6688 -125,00 €

Dépense Fonct vers le compte 014-739223 +125,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les 2 décisions modificatives de crédits détaillées ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 041

Installation d'une armoire de contrôle de l'éclairage public Rue de Sarrebourg

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de démolition prochaine du transformateur électrique ENEDIS (tour située à côté du 7 rue de Sarrebourg). Aujourd'hui, il est nécessaire de prévoir le déplacement / remplacement de l'armoire d'éclairage public située actuellement à côté de ce transformateur.

Le Maire présente le devis pour ces travaux, établi par la Société EST RESEAUX de Phalsbourg.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les travaux de déplacement de l'armoire de contrôle de l'éclairage public (situé actuellement à côté du transformateur ENEDIS – 7 rue de Sarrebourg), déplacement à côté du futur local technique ENEDIS qui sera installé Rue de Sarrebourg (travaux en cours actuellement),

VALIDE et ACCEPTE le devis de la Société EST RESEAUX de

Phalsbourg d'un montant total HT de 1.395,00 € et 1.674,00 € TTC pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 042

Périscolaire – Tableau de répartition des frais pour l'année scolaire 2021-2022

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des frais engagés et des recettes encaissées pour le périscolaire sur l'année scolaire écoulée, de septembre 2021 à aout 2022.

La somme à répartir entre les 3 communes s'élève à : 45.478,61 €.

Le mode de calcul de répartition validé par la délibération 2015-04-027 du 13 avril 2015, donne la répartition suivante entre les 3 communes du RPI pour cette année écoulée :

Part payée par la commune de SARRALTROFF : 25.395,98 €

Part payée par la commune de BETTBORN : 10.431,56 € (titre de recette à faire)

Part payée par la commune de OBERSTINZEL : 9.651,07 € (titre de recette à faire). Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la répartition aux 3 communes du RPI comme présentée par le Maire (titres de recette à faire à BETTBORN et OBERSTINZEL),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 043

Réfection du mur de la Maison Limon – Rue de l'Eglise

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de démolition d'un hangar agricole et d'une partie de la « Maison Limon » situés au 14 rue de l'Eglise, acquise en début d'année par la municipalité.

Aujourd'hui, il est nécessaire de sécuriser une partie du mur de la maison afin qu'il ne se dégrade pas durant la période hivernale (risques de chutes de pierres et moellons).

Le Maire présente 2 devis pour ces travaux de réfection.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les travaux de réfection urgents du mur de la Maison Limon – 14 rue de l'Eglise,

VALIDE et ACCEPTE le devis de la Société ISO DESIGN de SARREBOURG d'un montant total HT de 2.490,00 € et 2.988,00 € TTC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 044

Réflexion sur le maintien de l'Eclairage Public nocturne

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'étude chiffrée effectuée depuis plusieurs semaines pour aboutir à une réflexion sur le maintien ou non de l'éclairage public nocturne sur la commune. Les frais électriques sont très importants depuis l'augmentation des tarifs appliqués par les fournisseurs d'énergie en 2022. Il ressort, au terme de cette réflexion, 3 possibilités / solutions pour ce dossier :

- soit couper l'ensemble l'éclairage public entre 23h00 et 5h00 sur toute la commune,

- soit couper une lampe sur deux toute la nuit et laisser une lampe sur deux allumée,

- soit engager un programme de travaux et prévoir un change-

ment complet des ampoules sodium actuellement en fonction, très énergivores, en lampes leds pour laisser l'ensemble des lampes allumées toute la nuit (coût estimé des travaux de remplacement chiffré par devis – Entreprise SASSO de Sarrebourg - à un montant total de 32.030,00 € HT et 38.436,00 € TTC). Le maire propose aux membres du conseil municipal d'engager le débat sur ce point.

Après échanges de vues et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les travaux de remplacement des lampes sodium par des lampes leds (voir devis SASSO mentionné ci-dessus, en sachant que ces travaux pourraient être subventionnés en partie par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud (délibération ultérieure à prévoir),

VALIDE, avant la réalisation de ces travaux dans les prochains mois, à compter du 1er novembre 2022, l'extinction d'une lampe sur deux (50% d'économie sur l'ensemble des frais d'énergie électrique),

DEMANDE qu'une information soit postée dans chaque boîte à lettres de la commune pour informer la population de la mise en place de cette procédure,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 045

Construction du Bâtiment Périscolaire – Validation des offres de prix – 12 lots

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les offres de prix réceptionnées en mairie lors de l'ouverture des devis à la date du 12-10-2022, pour les travaux de construction du bâtiment périscolaire (Rue de l'Eglise) à Sarraltroff.

Les offres retenues sont les suivantes, pour les 12 lots de travaux :

LOTS	INTITULE	ENTREPRISES	TOTAL HT	TOTAL TTC
1	Gros-Œuvre	ZAVAGNO SAS	90 838,50 €	109 006,20 €
2	Charpente	TOIT 9 ACHARD SARL	95 556,50 €	114 667,80 €
3	Menuiseries Extérieures	FENETRES SCHMITT	37 576,00 €	45 091,20 €
4	Menuiseries Intérieures	JUNG EMILE AAMP FILS	32 744,00 €	39 292,80 €
5	Isolation Plâtrerie	PLATRIERIE SARREBOURGEOISE	36 434,00 €	43 720,80 €
6	Électricité	SNE	17 617,00 €	21 140,40 €
7	Chauffage Ventilation	SANICHAUF	54 484,80 €	65 381,76 €
8	Plomberie Sanitaires	SANICHAUF	35 656,25 €	42 787,50 €
9	Chape Carrelage	SAVO	26 845,00 €	32 214,00 €
10	Peintures Intérieures	LES PEINTURES REUNIES SN	13 600,00 €	16 320,00 €
11	Isolation Thermique Ext	LES PEINTURES REUNIES SN	45 000,00 €	54 000,00 €
12	Terrassement Vrd	SCRE	76 775,00 €	92 130,00 €

TOTAL HT = 583.127,05 €

TOTAL TTC = 675.752,46 €

auxquels doivent être ajoutés les autres frais (équipements intérieurs + honoraires + cabinets d'études)

pour un total de 109.345,43 € HT soit un total général de :

TOTAL HT = 671.472,48 € TOTAL TTC = 805.766,98 €

Le Maire donne état également du planning des travaux avec un début programmé pour le terrassement à la mi-novembre 2022, la fin de chantier estimée en octobre 2023. Il demande au conseil municipal de valider ces offres et devis pour les 12 lots mentionnés.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le projet de construction du bâtiment du périscolaire,

VALIDE les offres des entreprises pour les 12 lots détaillés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer avec les 12 entreprises concer-

nées les marchés de travaux

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 046

Construction du Bâtiment Périscolaire – Signature d'un Prêt Bancaire de 400.000 €

DELIBERATION votée en l'absence de Mr Alain SCHWARTZENBERGER Administrateur du Crédit Mutuel de Sarraltroff

Le Maire rappelle le projet de construction d'un bâtiment pour le périscolaire d'un montant total pour les 12 lots arrêté à la somme de HT = 583.127,05 € et TTC = 675.752,46 €. Il ajoute qu'il est nécessaire, pour réaliser ces travaux, de souscrire un emprunt auprès d'une banque du secteur.

Au total, 4 banques ont été contactées pour notre demande de prêt. Après étude des offres, il s'avère que c'est le CREDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES de Sarraltroff (CCM METZ) qui nous a transmis la proposition de prêt la plus avantageuse.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

VALIDE l'offre du CREDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES (CCM METZ) pour un emprunt d'un montant de 400.000,00 € (quatre cent mille euros) sur une durée de 15 ans dont le remboursement s'effectuera en annuités à un taux annuel fixe de 2,50%.

Cet emprunt sera contracté aux conditions mentionnées dans l'offre de prêt du 19/10/2022, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds. S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

AUTORISE le Maire - ou l'adjoint faisant fonction - à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 047

Construction du Bâtiment Périscolaire – Avenant pour les notes d'honoraires de l'architecte

Le Maire présente au conseil municipal l'avenant pour les notes d'honoraires présenté par l'architecte Michel NEGRI (57 LANGATTE) dans le cadre de sa mission pour les travaux de construction du bâtiment périscolaire à Sarraltroff. Le montant général de ses honoraires étant calculé d'après les devis des entreprises, celui-ci est rectifié comme ceci, suite à l'ouverture des offres de prix. Le montant total des honoraires s'élève donc aujourd'hui à la somme totale de : 54.461,43 € HT.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal :

VALIDE l'avenant N° 1 au marché de l'architecte Michel NEGRI pour les travaux de construction du bâtiment du périscolaire à Sarraltroff portant, pour ses honoraires le total HT à 54.461,43 €,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant d'honoraires de l'architecte N° 1 ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 048**Désignation d'un Correspondant « Incendie et Secours »**

Le maire informe le conseil municipal d'un courrier de la Préfecture de la Moselle – Direction des Sécurités – sollicitant la commune pour la nomination d'un correspondant « Incendie et Secours » au sein de son conseil municipal, conformément aux termes de la LOI 2021-1520 du 25 novembre 2021 (loi MATRAS) et du décret 2022-1091 du 29 juillet 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

DECIDE la nomination, au poste de Correspondant Incendie et Secours : Monsieur Sébastien NOBLÉ – membre du conseil municipal domicilié : 18 rue du Rebbert – 57400 SARRALTROFF

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 049**Décision Modificative de Crédits N°3 – Péri-scolaire – Prêt Bancaire de 400.000 €**

DELIBERATION votée en l'absence de Mr Alain SCHWARTZENBERGER Administrateur du Crédit Mutuel de Sarraltroff
Le maire rappelle les sommes inscrites au budget primitif communal 2022 et notamment les sommes en Recettes d'Investissement (art. 1641 "EMPRUNTS EN EUROS" = total : 342.274,85€). Il ajoute que dans le cadre de la signature du contrat de prêt avec la CCM (délibération 2022-06/046) il est nécessaire que la somme totale d'emprunt inscrite au budget primitif soit identique à la somme sollicitée pour le prêt bancaire soit 400.000 € au lieu de 342.274,85 €.

Il est donc nécessaire de voter une décision modificative de crédits pour valider cette recette soit 342.274,85 € + 57.725,15 € = 400.000 € d'emprunts.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE et VALIDE la décision modificative de crédits suivante :
Opération 42 – Bâtiment Péri-scolaire = Dépenses = art. 21312 = +57.725,15 €

Opération 42 – Bâtiment Péri-scolaire = Recettes = art. 1641 = +57.725,15 €
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 050**Eclairage Public – remplacement des lampes au sodium par des lampes leds Demande de subvention DETR**

Le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité de remplacer les lampes d'éclairage public actuelles (lampes sodium) par des lampes leds basse consommations. Le résultat prévisionnel de ces investissements vertueux entraîneront une importante réduction de la consommation électrique et une meilleure qualité d'éclairage sur l'ensemble de la commune. Il est également possible de solliciter la subvention de l'Etat DETR pour ces travaux. Le Maire présente le devis correspondant, pour l'ensemble de la commune, établi par la Société SASSO de Sarrebourg d'un montant total de 32.030,00 € HT et 38.436,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les travaux de remplacement des lampes sodium par des lampes leds basse consommations tels que mentionnés dans le devis de la Société SASSO de Sarrebourg,

VALIDE le devis SASSO de Sarrebourg mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la subvention de l'Etat DETR pour ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme suit :

Travaux électriques : 32.030,00 € HT

Subvention DETR : 40% - 12.812,00 €

Total à la charge de la commune 19.218,00 € fonds propres

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2022-06 / 051**Décision Modificative de Crédits N°4 – Paiement des caisses trimestrielles URSSAF**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour mandater les dernières rémunérations et caisses salariales de l'année (URSSAF notamment), de voter la décision modificative de crédits suivante :

du compte 011-61558 = - 1.000,00 €

du compte 011-6226 = - 1.000,00 €

du compte 011-6257 = - 2.800,00 €

vers le compte 012-6451 = + 4.800,00 €

Après délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

VOTE EST APPROUVE la décision modificative de crédits telle qu'elle a été présentée par le Maire,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS**Cession de l'ancienne motopompe des sapeurs-pompiers de Sarraltroff**

Le Maire informe le conseil municipal que l'ancienne motopompe acquise dans les années 1978-1980 pour équiper le corps des sapeurs-pompiers de Sarraltroff a été cédée, suite au regroupement des sections de pompiers de Dolving et Sarraltroff.

Une somme de 500€ a été validée pour la vente de cette motopompe. La motopompe ne figure plus, actuellement, dans l'inventaire d'actif de la commune (vétusté depuis plusieurs années).

Le Maire propose au conseil municipal de reverser cette somme de 500,00 € à la Coopérative Scolaire de Sarraltroff (Madame Rita Seyer) pour subvention à leur prochaine classe verte programmée dans les prochains mois.

L'ensemble du conseil municipal valide cette proposition.

Sécurisation de la traversée du village – Routes Départementales.

Le Maire rappelle au conseil municipal les dernières discussions sur l'aménagement des Routes Départementales aux différentes entrées dans Sarraltroff (vers Sarrebourg – vers Obers-tinzel – vers Hilbesheim – vers Goerlingen).

Il présente les plans d'aménagement préparés par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg pour ces travaux. L'objectif est de ralentir la vitesse excessive des véhicules aux entrées dans Sarraltroff. Ce problème de sécurité est un problème récurrent depuis plusieurs années maintenant. Le projet est d'installer des feux pédagogiques sur la Rue de Sarrebourg et la Rue de Fé-nétrange (RD43) et d'installer des ralentisseurs sur la Rue de Hilbesheim et Rue de Goerlingen (type passages surélevés). Des devis vont être sollicités pour ces travaux et une demande de subvention de type « amendes de police » pourra

être transmise au Département de la Moselle dans le cadre de ces travaux. Dossier à suivre...

Travaux à réaliser au LOGEMENT B de l'Ecole Maternelle – Isolation des combles et Douche

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est devenu nécessaire de réaliser des travaux dans le logement B en location actuellement à l'étage de l'Ecole Maternelle – 3 rue de l'Eglise.

Des travaux d'isolation sont à prévoir dans une grande partie des combles aménageables ainsi que l'installation d'une nouvelle douche dans la salle de bain du logement.

Le conseil municipal valide les travaux à prévoir et demande au maire de solliciter des devis pour la réalisation de ces travaux. Une décision officielle sera prise lors d'une prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 23h45.



Visite de Mme la Sénatrice Christine HERTZOG le Samedi 15 octobre 2022 à la Mairie de Sarraltroff



Centre Aéré Avril 2022 : Rencontre avec les Gendarmes



Centre Aéré Avril 2022 : sortie chez les pompiers

Les années Marie-Jeanne

.....

Au nom de toute l'équipe municipale, au nom de tous les administrés de Sarraltroff, je vous manifeste notre entière satisfaction face au rôle que vous avez joué pendant plus d'un quart de siècle parmi nous, auprès de nos enfants.

1999 : inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, obtient le poste de direction de l'école maternelle de SARRALTROFF en septembre 1999 (en même temps que Rita SEYER, nommée sur le poste de direction de l'école élémentaire, succédant à Annelise POIROT).

Marie-Jeanne devient l'enseignante des Petits, des Moyens et des Grands en classe unique.

Se succèdent alors plusieurs aides maternelles en remplacement de Martine NEUROHR, d'abord en maladie puis en retraite en 2009 : Sophie OSWALD - Stéphanie BENALI - Marie-Odile SIMONIN, Isabelle OSWALD, Marie OBERLE, Sandra RENAUX et Solange ZEHR.

Depuis septembre 2011, Marie-Jeanne est assistée dans ses fonctions par Solange ZEHR, nommée sur le poste d'ATSEM à l'école maternelle de SARRALTROFF. Et voici sur les prochaines pages les principales photos de classe.

1999 – 2000 Maternelle Grande Section

1^{er} rang (de gauche à droite) :

RIFF Johanna
ZIEGER Manon
CASENOWE Estelle
REGNAULT Méridice
SAGET Ophélie
ROBERT Marine
RABOT Marie
RAGNI Cindy

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

Maîtresse Marie-Jeanne
SCHUTZ Nicolas
KELLERMANN Ludovic
BOURNIQUE Nicolas
ZIEGER Lucas
SCHUTZ Antoine
HOUBERT Anthony
KOCH Thomas
GRABE Guillaume



2000 – 2001 Maternelle Moyenne et Grande Section

1^{er} rang (de gauche à droite) :

Maîtresse Marie-Jeanne
REYMANN Coraline
DI-COSTANZO Romain
NOCAUDIE Anaïs
MUNCHENBACH Laurine

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

RUBY Anaïs
RABOT Florent
CONSTANTIN Marie
STECHEER Alexandre
REY Florian
LACROIX Geoffroy

2001 – 2002
Maternelle Moyenne Section
Et Grande Section

1^{er} rang (de gauche à droite) :

MUNCHENBACH Laurine, NOCAU-DIE Anaïs, DI-COSTANZO Romain , REYMANN Coraline, CONTANTIN Marie , BELLO Lucas, PONCIONI Guillaume, SCHWARTZENBERGER Audrey, DI EGIDIO Juliette, PINKELE Marie-Doréan, GILBERT Philippe

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

Maîtresse Marie-Jeanne, METZGER Arthur, DUPONT Brice, MEYER Jennifer, DERUCHE Vincent, STECHER Aude, PIN Lucas, REGNAULT Clotilde, DIEBOLD François, SCHWARTZ Paul

Absent : WITTMANN Alessio



2002– 2003
Maternelle Moyenne Section
Et Grande Section

1^{er} rang (de gauche à droite) :

TRUMPF Christopher, GILBERT Philippe, DI EGIDIO Juliette, SCHWARTZ Paul, SCHWARTZENBERGER Audrey, PINKELE Marie-Doréan, PONCIONI Guillaume, STECHER Aude, DERUCHE Vincent, PIN Lucas, METZGER Arthur

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

Maîtresse Marie-Jeanne, REGNAULT Clotilde, LACROIX Amélie, WELTZ Laurie, FREISMUTH Jordan, MEYER Jennifer, DUPONT Brice, SAGET Alexis, RABOT Carole, WENGER Hugo

Absent : PRINCIPATO Florian



2003– 2004
Maternelle Moyenne Section
Et Grande Section

1^{er} rang (de gauche à droite) :

GILBERT Claire, MEYER Amélie, OLIVIER Marc-Antoine, CHRISTOPHE Cyriac, KAR-CHER Nathan, KELLERMANN Yannick

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

Maîtresse Marie-Jeanne, EHRHARDT Laura, POIROT Céliane, SERVENTON Alexandra, LACROIX Amélie, PRINCIPATO Florian, WENGER Hugo

3^{ème} rang (de gauche à droite) :

FREISMUTH Jordan, CONSTANTIN Nicolas, CONSTANTIN Laura, WELTZ Laurie, RABOT Carole, RAGNI Mylène





2004– 2005
Maternelle Moyenne Section
Et Grande Section

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 SCHWARTZ Elise, LIEBTAG Victor,
 ROSCHBACH Nathan, RUBY Steve, GIL-
 BERT Claire , KARCHER Nathan,
 MEYER Amélie, OLIVIER Marc-Antoine

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 DI MARTINO Mélanie, SCHWARTZ Loïc,
 MUNCHENBACH Floriane, WELTZ Line,
 RATREMA Tiavina, STECHER Dylan,
 WENGER Amélie, POIROT Eline, Marie-
 Jeanne SCHLACHTER

2005– 2006
Maternelle Moyenne Section
Et Grande Section

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 WENGER Amélie, FREISMUTH Marie,
 PERSTNER Victoria, LACROIX Angé-
 lique, RATREMA Tiavina, MUNCHEN-
 BACH Floriane, RABOT Océane, DI
 MARTINO Mélanie, BRAUN Oxana,
 WELTZ Line, METZGER Nicolas

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 Marie-Jeanne SCHLACHTER, STE-
 CHER Dylan, ROSCHBACH Nathan,
 SCHWARTZ Elise, RUBY Steve, DA-
 MAS Lucas, POIROT Eline, DAMAS
 Nathan, SCHWARTZ Loïc



Année Scolaire 2005-2006



2006– 2007
Maternelle Moyenne Section
Et Grande Section

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 DORSCHNER Lucas
 DORSCHNER Marie
 FREISMUTH Marie
 LEGRIX Amélie
 DUQUENOY Michèle
 DAUSSIN-SCHOLVING Evan
 MORITZ Pauline
 LEGOFF Gabin

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 Marie-Jeanne SCHLACHTER
 PERSTNER Victoria
 LACROIX Angélique
 GAVANT Florian
 GAVANT Yanis
 RABOT Océane
 METZGER Nicolas
 BRAUN Oxana

Année Scolaire 2006 / 2007

2007– 2008
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 MEYER Ophélie, FUNAZZI Mickaël,
 RAUCH Ugo, MEREU Alyssa, CASPAR
 Naomi, SCHOEFFLER Thomas, DAN-
 NENBERGER Florian, FREISMUTH Jean
 -Baptiste, DI MARTINO Antonia, AIT
 BASSOU Mohamed, SIMONIN Faustine
 (2003)

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 OSWALD Isabelle (ATSEM), DAMAS
 Axel, HEILIG Dylan, LAVIGNE Matthias,
 GANOT Léa, RATREMA Sambatra, WA-
 GNER Chloé, SCHOEFFLER Maxime,
 Marie-Jeanne SCHLACHTER



2008– 2009
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 MORITZ Clara, SCHOEFFLER Thomas,
 SCHMITT Amélie, DANNENBERGER
 Florian, LEGRIX Julie, FREISMUTH Jean
 -Baptiste, REGUENA Laurine, DIETRICH
 Corentin

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 FUNAZZI Mickaël, WAGNER Chloé

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
 Marie-Jeanne SCHLACHTER, AIT BAS-
 SOU Mohamed, MEYER Ophélie,
 RAUCH Ugo, STRASSEL Julie,
 SCHOEFFLER Maxime, SIMONIN Fau-
 stine, MEREU Alyssa, OBERLE Marie
 (ATSEM)

2009– 2010
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite) :
 KHOUMRI Noé, BOOG Maxime,
 SCHOEFFLER Grégory, MOUQUET
 Clara, KARLESKIND Ethan, AIT BAS-
 SOU Saïda, MEYER Enzo, LITTNER
 Lola, SCHMITT Amélie

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
 FLAUS Léo, SCHMITT Lilian, RIGARD
 Lilou, STRASSEL Julie, BIRGEL Da-
 mien, LINCK Chloé, MORITZ Clara

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
 OBERLE Marie (ATSEM), DANNEN-
 BERGER Florian, SCHOEFFLER Tho-
 mas, SCHMITT Solange (ATSEM),
 FREISMUTH Jean-Baptiste, REGUENA
 Laurine, DIETRICH Corentin, LEGRIX
 Julie, Marie-Jeanne GERMAIN





2010- 2011
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite) :
MOUQUET Clara, JAXEL Nathan, DIETRICH Candice, JACOB Théo, WAGNER Emma, KARLESKIND Ethan, CHRISTOPHE Madeline, HOFFMANN Victor, SCHOEFFLER Martin, SCHMITT Amélie

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
PINKELE Lou-Ann, RIGARD Lilou, BIRGEL Damien, REGUENA Laurine, SCHMITT Lilian, NOBLE Léonie, STRASSEL Julie, DITSCH-COLLIN Lenny

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
Marie-Jeanne GERMAIN, LITTNER Lola, KHOUMRI Noé, LEGRIX Julie, SCHOEFFLER Grégory, MORITZ Clara, BOOG Maxime, AIT BASSOU Saïda, SCHMITT Solange (ATSEM), RENAUX Sandra (ATSEM)

2011- 2012
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite) :
SCHOEFFLER Louna, ROOS Hugo, LEBLANC Janelle, AIT BASSOU Yacin, MARCUS Lucie, JAXEL Nathan, DANNENBERGER Laëtitia, BONI Maxence, RABOT Lona, LAURENT Mathias, COLLIN Lauréna

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
PINKELE Lou-Ann, BOOG Maxime, WAGNER Emma, HOFFMANN Victor, LITTNER Lola, SCHOEFFLER Martin, CHRISTOPHE Madeline, SCHOEFFLER Grégory, DIETRICH Candice

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
SCHMITT Solange (ATSEM), KARLESKIND Ethan, DOUIFI Méllina, JACOB Théo, AIT BASSOU Saïda, DA SILVA Tom, WAGNER Margot, DARTOIS Maya, Marie-Jeanne GERMAIN



2012- 2013
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite)
BUENO Jeanne, BOOG Paul, SCHOEFFLER Louna, AIT BASSOU Yacin

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
LACROIX Aymeric, DANNENBERGER Laëtitia, MARCUS Lucie, JAXEL Nathan, DA SILVA Tom, WAGNER Margot, LEBLANC Janelle, JACOB Théo, COLLIN Lauréna, LAURANT Mathias, POIROT Axelle, ROOS Hugo

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
Mme GERMAIN Marie-Jeanne (enseignante), LINCK Louise, LUDWIG Nicolas, PINKELE Lou-Ann, SCHOEFFLER Martin, WAGNER Emma, DIETRICH Candice, HOFFMANN Victor, RABOT Lona, BONI Maxence, NAGEL Anaïs, DARTOIS Maya, CHRISTOPHE Madeline, Mme SCHMITT Solange (ATSEM)



2013- 2014
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite) :

ROOS Léo, RABOT Lexia, LAURANT Emmy, ETIENNE Noé, MARTIN Lou-Anne, STAAB Timéo, DANNENBERGER Julian, SCHMITT Jules, ROSTOCK Noah, DARTOIS Oscar

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

AIT BASSOU Yacin, WAGNER Margot, DA SILVA Tom, DARTOIS Maya, MARCUS Lucie, KARAAHMET Berat, LACROIX Aymeric, BONI Maxence, DANNENBERGER Laëtitia, LAURANT Mathias

3^{ème} rang (de gauche à droite) :

Mme SCHMITT Solange (ATSEM), SCHOEF-FLER Louna, BUENO Jeanne, MULLER Louanne, COLLIN Lauréna, BOOG Paul, RATREMA Fiderana, ROOS Hugo, LEBLANC Janelle, BONNAIRE Sara, POIROT Axelle, Mme GERMAIN Marie-Jeanne (enseignante)



2014- 2015
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite) :

BECKER Ezékiel, DANNENBERGER Mélissa, MULLER Charlie, RUBY Jade, OSWALD Benjamin

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

TISCHNER Sacha, MARTIN Lou-Anne, ROOS Léo, LAURANT Emmy, STAAB Timéo, RABOT Lexia, SCHMITT Jules

3^{ème} rang (de gauche à droite) :

FROELIGER Jauris, MICAULT Maëlle, DARTOIS Oscar, ETIENNE Noé, DANNENBERGER Julian, ROSTOCK Noah

4^{ème} rang (de gauche à droite) :

SCHMITT Solange (ATSEM), BUENO Jeanne, BOOG Paul, POIROT Axelle, MULLER Louanne, RATREMA Fiderana, GERMAIN Marie-Jeanne (enseignante)

2015- 2016
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :

HEYMMANN Zoé, ROOS Léo, MARTIN Mannon, RUBY Jade, ROCHE Robin, DANNENBERGER Mélissa, MULLER Charlie, ROSENKRANZ - RABOT Léa Ezékiel, OSWALD Benjamin, MARTIN Lou-Anne, BECKER Ezékiel

2^{ème} rang (de gauche à droite) :

WEBER Emma, RABOT Lexia, SCHMITT Jules, DARTOIS Oscar, ETIENNE Noé

3^{ème} rang (de gauche à droite) :

STAAB Timéo, DANNENBERGER Julian, MICAULT Maëlle, FROELIGER Jauris, TISCHNER Sacha, BORDENAVE Samuel, LAURANT Emmy, ROSTOCK Noah, Mme GERMAIN Marie-Jeanne (enseignante), Mme SCHMITT Solange (ATSEM)





2016- 2017
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :
LEBLANC Julian, ABDELMALEK Kenzo, POIROT Amaury, AIT BASSOU Soufiane, AIT BASSOU Omar, SCHULER BOUGON Maé, JAXEL Esteban, BONI Antoine, RABOT Estevan

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
HACQUART Louise, MATHIS Clara, HEYMANN Zoé, BORDENAVE Samuel, MARTIN Manon, ROCHE Robin, TASKAYA Tuhana

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
Mme GERMAIN Marie-Jeanne (enseignante), BECKER Ezékiel, OSWALD Benjamin, RUBY Jade, MICAULT Maëlle, DANNENBERGER Mélissa, SCHULER BOUGON Noah, TISCHNER Sacha, FROELIGER Jauris, Mme SCHMITT Solange (ATSEM)

2017- 2018
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :
SCHULER BOUGON Maé, HACQUARD Louise, POIROT Amaury, ABDELMALEK Kenzo, LACK Alexis, BRION Timéo, RENAUX Thibault, WORONKA Eva, DIEUDONNE Daovan, ROLLET Ezio, BORDENAVE Vincent

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
AIT BASSOU Omar, RABOT Estevan, BONI Antoine

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
Mme GERMAIN Marie-Jeanne (enseignante), Mme SCHMITT Solange (ATSEM), AIT BASSOU Soufiane, JAXEL Esteban, TASKAYA Tuhana, LEBLANC Julian, BORDENAVE Samuel, MATHIS Clara, HEYMANN Zoé, MARTIN Manon, ROSENKRANZ – RABOT Léa, ROCHE Robin



2018- 2019
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite) :
WORONKA Eva, DIEUDONNE Daovan, BRION Timéo, LACK Alexis, BORDENAVE Vincent, RENAUX Thibault, ROLLET Ezio, BRIOT Yoann, SCHMITT Solange (ATSEM), HACQUARD Louise, BONI Antoine, TASKAYA Tuhana, DORSCHNER MILLER Manon, LEBLANC Julian, ABDELMALEK Kenzo

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
WILLEM KUCHLY Mathias, SCHMITT Nolan, WEINAKER Alexis, GERMAIN Marie-Jeanne (Enseignante), UNTEREINER Mila, GENEVE Kyliann, AIT BASSOU Souliane, POIROT Amaury, SCHULER BOUGON Maé, AIT BASSOU Omar, JAXEL Esteban, RABOT Estevan



2019- 2020
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang (de gauche à droite) :
BRION Manoé, MARTIN Gabriel, MULLER Matteo, QUEHEILLE Grégory, WORONKA Nathan, BLASQUEZ-PATTEE Nyla, WILHELM Amance, MOKRANI Liam, DIEUDONNE Thevan, ROBIN-MALEYRAC Elia, CHARRIER Charlotte

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
GERMAIN Marie –Jeanne (Enseignante), BORDENAVE Vincent, UNTEREINER Mila, WILLEM KUCHLY Mathias, BRION Timéo, WEINACKER Alexis, GENEVE Kyliann, WORONKA Eva, SCHMITT Nolan, BRIOT Yoann, DIEUDONNE Daovan, ROLLET Ezio, RENAUX Thibault, SCHMITT Solange (ATSEM)



2020- 2021
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :
MULLER Matteo, SCHULER BOUGON Liam, LACK Mathias, MATHIS Elisa, ETIENNE Louis, ZIMMERMANN Louise, GRIBELBAUER Lizéa, HACQUARD Baptiste

2^{ème} rang debout (de gauche à droite) :
GUL Lina, ENGEL Nolan, MARTIN Gabriel, AKDEMIR Almina, SCHMITT Nolan, ROBIN MALEYRAC Elia, CHARRIER Charlotte

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
RUBY Clara, CREUSOT Louis, QUEHEILLE Grégory, MOKRANI Liam, WILHELM Amance, WORONKA Nathan, BLASQUEZ-PATTEE Nyla, WILLEM-KUCHLY Mathias, GENEVE Kyliann, DIEUDONNE Thevan, UNTEREINER Mila

4^{ème} rang (de gauche à droite) :
GERMAIN Marie-Jeanne (enseignante), COLLIGNON Alizée (emploi civique), SCHMITT Solange (ATSEM)

2021- 2022
Maternelle 3 Sections

1^{er} rang assis (de gauche à droite) :
POIROT Achille, FEBRISSY Lya, DAL VI GEOFFROY Gabriel, LOOS Eleonore, LACK Mathias, TUNC Berat, AKDEMIR Mila, ETIENNE Louis

2^{ème} rang (de gauche à droite) :
SCHULER BOUGON Liam, RUBY Clara, CREUSOT Louis, BOYON Amanda, ROBIN MALEYRAC Mahé, QUEHEILLE Grégory, ZIMMERMANN Louise, ZIEGER-ALBERT Jade, ENGEL Nolan, LEBLANC Arthur

3^{ème} rang (de gauche à droite) :
BORELLA Prescillia (emploi civique), HEMA Sigfried, ZEHR Solange (ATSEM), MATHIS Elisa, DIEUDONNE Thévan, KREMER Emilie (emploi civique), GUL Lina, MARTIN Gabriel, JACQUES Maé, MULLER Mattéo, HACQUARD Baptiste, GRIBELBAUER Lizea, GERMAIN Marie-Jeanne (Enseignante)



Après une carrière si riche soit telle il faut savoir s'arrêter. Vous voilà donc admise à partir à la retraite. Je sais que malgré tout l'enthousiasme avec lequel vous effectuiez votre travail, la retraite sonne pour vous comme l'annonce d'une nouvelle période, riche en activités que vous meniez déjà et que vous allez renforcer.

Votre départ met un terme à une tranche de vie passée dans notre village. Nous aurons probablement maintes occasions pour regretter votre mise en retraite.

Et même si je viens d'évoquer nos regrets et pourquoi pas la tristesse que nous ressentons à vous voir partir, sachez néanmoins que le souvenir est impérissable et que longtemps nous garderons en mémoire l'intelligence avec laquelle vous avez effectué votre mission, l'amabilité avec laquelle vous avez entretenu des relations avec tous les concitoyens et la générosité dont vous avez fait souvent preuve lorsqu'il s'agissait des enfants fréquentant votre école maternelle.



Pour notre part, nous ne vous oublierons pas.

Bonne retraite à vous Marie-Jeanne !!!

Les associations

Société d'Arboriculture

L'année 2022 a fait suite à une pandémie qui a secoué le monde et marque une rupture dans nos manières de vivre et de penser. Pour les arboriculteurs et les jardiniers, l'année 2022 restera comme une année de records avec trois vagues de chaleur remarquables en intensité et en durée. L'été 2022 selon les statistiques météorologiques aurait été le plus chaud depuis 1900. Du 15 au 19 juin, du 12 au 25 juillet puis du 31 juillet au 13 août, le thermomètre a grimpé vers les sommets avec des températures moyennes maximales atteignant 36,2° en juin et 38,6° en juillet. Ces températures persistantes ont entraîné un assèchement des sols record de mi-juillet à mi-août mais aussi fin août.

modification durable du climat ou passagère ? Certains experts prétendent que les records atteints cette année devraient devenir la norme dans les prochaines années, d'autres prétendent qu'il ne faut pas conclure trop vite, argumentant du fait qu'il faut une modification constante sur plus de 40 -50 ans pour pouvoir se prononcer. Pour ce qui nous concerne, quelles que soient les causes, il faut nous préparer à affronter les vicissitudes de la météorologie, notamment les conséquences de la chaleur et du manque d'eau.

Peut-être faut-il modifier nos conceptions du jardinage et de l'arboriculture. L'adage qui dit : « un bon binage vos deux arrosages » est peut-être devenu incongru.

Il faut encourager également la sélection de variétés résistant mieux que d'autres à la sécheresse. Cela est vrai pour les espèces jardinières où tout le monde sait très bien qu'il existe des variétés de salades qui montent et d'autres qui montent moins vite avec la chaleur. En arboriculture, les pépiniéristes travaillent depuis plusieurs années déjà pour sélectionner des porte-greffes censés mieux s'acclimater de la sécheresse.

Bref il faudra s'adapter. Mais l'histoire montre que dans le passé l'humanité a connu de nombreuses périodes de grande sécheresse et d'autres avec de grandes glaciations et que l'homme a su trouver les ressources nécessaires à sa survie et à contourner ces variations. Il est donc permis d'espérer et il appartient aux membres des sociétés d'arboriculture de s'informer et de prodiguer des conseils judicieux pour favoriser la meilleure adaptation possible à ces changements.

Notre société d'arboriculture de Sarraltroff saura y contribuer le plus efficacement possible. Car nous sommes tous concernés. Les stages d'arboriculture, les démonstrations de taille, les formations sont utiles et nous les poursuivrons. Avec le concours des instances locales, régionales et départementales, et l'assistance dévouée de nos moniteurs. Cette année encore la société d'arboriculture de Sarraltroff s'est investie avec succès dans de nombreuses manifestations : foire aux plantes, congrès départemental, rassemblements régionaux. N'hésitez pas à nous contacter et rejoignez-nous. Belle et heureuse année 2023.

Les membres de la société d'arboriculture de Sarraltroff.



Les conséquences de cet été chaud et sec ont été d'autant plus importantes que cet été caniculaire faisait suite à un printemps extrêmement doux et sec lui aussi, puisqu'il se classerait au troisième rang des printemps les plus secs à l'échelle de la France sur la période de 1959 à 2022. Cela n'a pas empêché des gelées printanières au début du mois d'avril puisque la température a chuté par endroits à -7 °C -8 °C. Avec par petites périodes des pluies importantes sources de coulure sur la floraison qui fut d'ailleurs un peu plus longue.

On peut donc dire que l'année 2022 fut un peu chaotique du point de vue météorologique. Avons-nous affaire à une mo-

Car si le sol est devenu sec sur une bonne profondeur, on a beau biner, cela n'apporte pas un supplément d'eau aux plantes. Peut-être vaut-il mieux s'orienter vers des systèmes qui diminuent l'évaporation comme le paillage, ou favoriser une meilleure utilisation de l'eau comme les systèmes de goutte-à-goutte ou les oyas. Mais il ne faut pas faire n'importe quel paillage : une épaisseur de 20 cm semblerait un minimum nécessaire. En sachant qu'aucune solution n'est idéale, puisque certains prétendent qu'on favoriserait alors les limaces.



Sports réunis de Sarraltroff

Une année de plus est sur le point de s'achever. Pour l'association sportive du village, le moment est venu de débiter sa trêve hivernale avant la reprise du championnat en mars prochain. Mais avant de parler de l'avenir, revenons sur cette année écoulée.

nouveau l'envie de faire perdurer ce sport international tombait à l'eau. Cependant avec l'énergie des membres du comité, des décisions prises par le District, le Club a su trouver la force nécessaire pour réengager une équipe A au championnat 2022/2023, mais également de

Président avec 2 matchs de retard, remis à cause de la météo peu clémente de ces dernières semaines.

La deuxième partie de saison sera capitale pour assurer le maintien en 3^{ème} division et se forger une expérience plus solide pour l'ensemble des acteurs sur le terrain ; sans oublier les efforts à mener pour l'équipe B qui évolue en 4^{ème} division et se nourrit des entraînements avec leurs collègues. A chacun sa force, son envie, son expérience à mettre à contribution pour se donner du plaisir lors des compétitions.

La richesse de 2 équipes « sénior » s'est construite par l'apprentissage dès le plus jeune âge ; c'est ainsi que l'association continue le développement de son école de foot. La section encadre des enfants qui évoluent sur les catégories U6 à U11. L'effectif sur cette nouvelle saison est de 16 jeunes.

Les entraînements et les compétitions sont encadrés par Kévin RENAUX et Ludovic HACQUARD. Les enfants ont la joie de se retrouver entre copains, de se défouler et de s'amuser. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année et pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 06 82 72 62 10 (Kévin RENAUX)

Enfin, nous remercions très vivement notre nouvel arbitre fraîchement diplômé en la personne de Régis ROBITZER qui, après avoir rejoint les rangs de l'association cet été, a choisi de se perfectionner en devenant arbitre. Tâche devenue bien difficile ces derniers temps et bien trop ingrate aux yeux de certains. Néanmoins, nous lui souhaitons un bel avenir.



Equipe A

D'un point de vue sportif, l'année a été compliquée. Elle est également la conséquence de 2 années avec une pratique sportive peu active voire totalement absente. Il a fallu donner l'envie aux joueurs de venir taper à nouveau dans le ballon.

Cette situation a été néfaste pour l'équipe A qui a terminé malheureusement dernière de son groupe et se voyait rétrogradée en 4^{ème} division. Encore une fois, après la Covid, les chances de donner à

constituer une équipe B en jumelage avec des clubs voisins.

La réorganisation interne, le changement de coach en la personne de Florian MULDER, les nouvelles méthodes d'entraînement, les investissements de chacun ont permis de bâtir une nouvelle équipe plus compétitive que jamais qui montre sa force sur le terrain lors des matchs. A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, le classement de l'équipe reste conforme aux attentes du coach et du



Les U7/U9 ...



Et les U11 : la relève est là !!!

Après le bilan sportif, le bilan festif. L'association ne serait rien sans le soutien de la mairie, des habitants du village, de nos partenaires et sponsors, de nos amis et des inconnus qui chaque année nous apportent leur contribution sur les différents événements qui sont organisés.

Les manifestations organisées à l'occasion de la fête des mères et de la fête du village étaient placées sur la vente de pizzas flammes avec un service de livraison. Celles-ci ont fonctionné mais ont été entravées par un temps pluvieux.

Quant à la brocante qui demeure notre manifestation principale, elle a rencontré un vif succès même si la chaleur s'était bien installée sur les quartiers ce jour-là.

Les visiteurs ont apprécié chiner sur les étales de la brocante et venir se rafraîchir à la buvette.

L'orchestre « Ma Bonne Étoile » a su donner le sourire et l'envie aux personnes de venir déguster une pizza en fin de journée quand la chaleur était moins étouffante. Encore une fois, merci à vous pour votre soutien.

Avant de clore cet article, nous tenions à féliciter l'Équipe de France qui a nous fait vivre une Coupe du Monde formidable en nous faisant vibrer jusqu'à la finale. Certes, la récompense ultime n'a pas été décrochée, mais nous pouvons être fiers du beau parcours mené par cette équipe. Vive le foot !!

Enfin, après cette année bien remplie tant sur le côté festif que sportif, nous tenons à remercier le Maire, ses adjoints, les conseillers municipaux, nos partenaires et sponsors, nos supporters et la population du village pour vos marques de soutien à l'occasion de nos différentes manifestations et espérons vous retrouver encore plus nombreux à celles prévues en 2023.

Le comité, les joueurs, l'ensemble des membres de l'association les Sports Réunis se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2023.

Le Président, Benoît RENARD



Association des Parents d'élèves du Val de Sarre

Au cours de l'année 2021-2022, l'APE a mené différentes actions :

Un après-midi Halloween a été proposé à la salle des fêtes de Sarraltroff le dimanche 31 octobre 2021 pour les enfants et leurs parents, venus nombreux au rendez-vous. Après un moment festif dans la salle, plusieurs petits groupes sont partis arpenter les rues du village à la recherche de bonbons.

À la suite de cela, nos ventes de sapins en décembre, puis de fromages en février ont à nouveau bien fonctionné.

En mai, nous avons organisé notre premier loto qui a connu un grand succès, avec plus d'une centaine de participants. Grâce à l'investissement important des membres impliqués dans ce projet, des lots de qualité ont pu être proposés et ont permis d'attirer les joueurs.

A l'occasion de la fête des mères, Elodie D'Alberto, vice-secrétaire de l'association, a mis en place une vente de produits de la marque Chogan. Il s'agit de parfums, crèmes parfumées pour le corps et gels douche, inspirés de grandes marques, sans être pour autant des copies ni des contrefaçons. Cela lui a permis de faire connaître ses produits, tout en faisant profiter l'APE d'un petit bénéfice.

Notre partenariat avec le camion Allo Pizza Express a été renouvelé de novembre à juin mais n'a pas aussi bien fonctionné que l'année précédente.

Enfin, nous avons fini l'année scolaire avec l'organisation de la fête des écoles avec une formule repas de midi (suivant le spectacle des classes maternelles + CP), kermesse, repas du soir (après le spectacle des classes élémentaires). Les menus du midi ont été commandés chez



le traiteur Le Gourmet Lorrain. L'après-midi, des stands de kermesse ont été proposés aux enfants par une dizaine de mamans d'élèves. Enfin, le repas pizzas-flamms du soir a été organisé collaborativement avec les joueurs de foot des Sports Réunis de Sarraltroff. Ceux-ci ont généreusement pris en charge la partie confection et cuisson des pizzas-flamms. Ce fut une journée très chaude et vraiment réussie.

Les bénéfices de ces actions ont permis de financer le goûter de Carnaval de l'école élémentaire de Sarraltroff mais aussi l'achat de roses offertes à Marie-Jeanne Germain par les élèves de l'école à l'occasion de son départ en retraite. L'association a également participé au financement des sorties des 2 classes maternelles à la ferme pédagogique de Guebling, ainsi que celle des CP-CE1 au moulin d'Eschviller.

A la rentrée 2022, quelques changements ont eu lieu au sein du bureau. Il est actuellement constitué comme suit :

Présidente : Madame Etienne Laura

Vice-présidente : Madame Schmitt Sarah

Trésorier : Monsieur Dieudonné Paul

Vice-trésorier : Monsieur Sbini Zouhair

Secrétaire : Madame Oberlé Marie

Vice-secrétaire : Madame D'Alberto Elodie



Evènements et projets pour l'année scolaire 2022-2023 :

Après-midi Halloween, le 31 octobre 2022

Nous l'avons organisée cette année en 2 temps à la salle des fêtes : tout d'abord une Bouh'm avec entrée et animations gratuites puis, à l'issue de la tournée des bonbons dans le village, nous avons prolongé la fête avec une soirée Buffet Dégu's Terreur sur réservation.

L'événement a rencontré un grand succès, avec plus d'une centaine d'inscriptions.

Relance de la vente de sapins avec Thomas Helmstetter de Goerlingen.

Une soixantaine de sapins ont été vendus cette année. La livraison a eu lieu le 9 décembre dernier. Nous avons proposé à nouveau cette année un stand de vin chaud / café / crêpes, ainsi qu'un petit marché de Noël avec quelques exposants dans le préau de l'école. Le food truck *Le snack en or* s'est également installé dans la cour et a proposé tout au long de la soirée ses burgers (avec bénéfices reversés à l'APE). L'opération a bien fonctionné, dans une ambiance conviviale.

Une vente de fromage est prévue pour fin janvier / début février

Nous avons donc déjà pris contact avec le producteur et avons fixé la date du 2 février pour la livraison.

Fête des écoles

Elle aura lieu le 24 juin prochain à la salle des fêtes d'Oberstinzel. Nous conserverons très probablement la même formule : 2 repas et kermesse proposés par l'APE.

Projet de classe verte

L'équipe des enseignants des classes élémentaires (du CP au CM2) organise cette année, une classe de découverte sur le thème de l'éducation au développement durable, à Xonrupt Longemer dans les Vosges, du 27 au 31 mars 2023. 72 élèves sont concernés par ce projet.

Le tarif de départ pour ce séjour est d'environ 350€ par enfant. Ce projet (déjà en discussion depuis l'année 2019) étant à l'origine de la création de notre APE, il est évident que nous apporterons une aide financière conséquente aux familles du RPI adhérentes à l'association et à jour de cotisation au 15 novembre 2022. L'information sera donnée prochainement par écrit à l'ensemble des élèves des classes élémentaires.

Encore de beaux projets en perspective pour cette année à venir que nous vous souhaitons heureuse et sereine.

Les membres de l'APE du Val de Sarre

Culture et Sport du Val de Sarre (CSVS)

Suite à l'Assemblée générale du 18 février 2022, quelques changements ont eu lieu au sein du bureau. Il est actuellement constitué comme suit :

Présidente : Madame Marie Oberlé
Vice-président : Monsieur Patrick Etienne
Trésorier : Monsieur Clément Dannenberger
Secrétaire : Monsieur Nicolas Gehin

Bilan de nos activités en 2022 :

A/ La course à pied

Les adhérents, actuellement au nombre de 12, ont retrouvé une cohésion et un rythme régulier de courses chaque mardi et jeudi soir, ainsi que le dimanche matin. Ils ont également participé en 2022, au Running sous les étoiles à Niderviller, aux trails de Dabo, Dossenheim et Niederbronn, ainsi qu'au Marathon du Luxembourg. Bravo à eux !



B/ Les mercredis récréatifs

Divertir la jeunesse locale par des actions ludiques, créatives et culturelles voici le mot d'ordre lors des ateliers des mercredis qui sont maintenant ouverts pour les enfants de 4 à 12 ans dans les locaux du périscolaire.

L'année scolaire s'est clôturée par une sortie au parc d'attraction de FRAISPERTUIS.

C/ Les centre-aérés

Les centres aérés pour les 4-12ans ont été pris d'assaut et l'ambiance familiale qui y a régné a ravi les enfants et l'équipe déployée à cette période.

En avril : Grâce à la découverte des métiers avec les schtroumpfs, les petits et les grands ont visité la ferme de Sarraltroff, la mairie de Sarraltroff et ils ont élu la sortie de la semaine. Ils ont pu rencontrer les gendarmes, visiter la caserne des pompiers qui a même sorti la grande échelle...

En juillet : thème sportif pour les courageux ! Les enfants ont pu s'initier à 1 sport différent chaque demi-journée : Volley, Judo, cirque, CrossFit, journée sportive sur Langatte avec du bowling,

du tir à l'arc, une course d'orientation... et football. Merci au club Sports Réunis de Sarraltroff qui est intervenu auprès des petits comme des grands !

En août : thématique plus magique avec le monde féérique et une sortie au Parc nature cheval de Altwiller. Les enfants ont aidé les gentilles fées à attraper le lutin farceur en échange d'un seau rempli de pièces d'or... la joyeuse bande a pu repartir tranquillement dans le pays imaginaire.

Pour clore l'été une semaine sur les personnages des jeux vidéo, les enfants

D/ La musique

Un rythme plus régulier de répétitions a repris depuis le mois de février 2022, à savoir les jeudis soirs tous les 15 jours, de 20h15 à 22h.

E/ L'activité gym

Les cours, toujours animés par Laura Etienne, ont lieu tous les mardis de 19h30 à 20h30 dans le préau de l'école. La première demi-heure est consacrée à la partie cardio, puis du renforcement musculaire les 30 dernières minutes. Il y a 13 adhérentes pour cette année



Election
Sortie de la Semaine

scolaire 2022-2023. Chaque semaine, c'est un moment convivial qui permet de se dépenser dans la bonne humeur !

Projets pour l'année 2023 :

Nos activités sportives et culturelles se poursuivront, n'hésitez pas à nous rejoindre !

L'objectif principal de notre association étant de favoriser l'accès à la culture populaire pour tous, nous nous engageons également à soutenir financièrement le projet de classe de découverte organisé par le personnel enseignant pour les classes élémentaires du RPI (du CP au CM2) au mois de mars 2023.

Meilleurs vœux de réussite et de bonheur pour cette nouvelle année.

Les membres de Culture et Sport du Val de Sarre

Sapeurs Pompiers

Depuis presque 1an, les centres de Dolving et Sarraltroff ont fusionné pour améliorer une prise en charge rapide des demandes de secours des habitants de ces deux communes. Le centre est basé à Dolving est composée dans ses rangs 14 pompiers volontaires (Claudia RAMUNDO complètera l'effectif au 1^{er} janvier 2023)

Michel LITTNER (chef de centre), Serge WILHELM, Florian LAUTREDOU, Freddy WELTZ, Didier HUBER, David RIESE, Yann HENRY, Lionel FISCHER, Nathan GAUTHIER, Guillaume BECKER, WELTZ Roméo, SCHWARTZ Paul, FREISMUTH Laurent, LACHHAB Alexandre



Nous effectuons en moyenne par année environ quatre-vingt interventions. Alors si vous avez entre 16 et 50 ans, vous souhaitez compléter notre équipe, aider les gens, vous former aux gestes de secours. N'hésitez pas à nous contacter au **06.04.02.57.58.**

Des conventions peuvent être signées entre employeur et salarié sur demande, elles permettent au pompier volontaire de ne pas poser de congé pour effectuer les stages.



Les jeunes Sapeurs Pompiers «JSP»



4 jeunes Sapeurs Pompiers complètent l'effectif.

Lisa RIESE, Constance BECKER, Capucine LITTNER et Ludovic DUMESNIL

Pour s'inscrire dans la section des JSP il faut avoir 12 ans

au 1^{er} juillet de l'année d'inscription.

Les inscriptions doivent se faire avant juin 2023.

Renseignements auprès de Michel LITTNER (chef de centre)



L'amicale



Président: David RIESE
Vice président: Nathan GAUTHIER
Trésorier: Michel LITTNER
Secrétaire: Laura CONSTANTIN

Membres: Antoine LITTNER, Francis MATHIS, GASSMANN Gilbert, Marie-Thérèse ROTH, René ROTH, Claude LILAS, Lucien FABER, Jean-Pierre LILAS, Jean-Claude BEHR, Jean-Luc FRIANG, Jean-Marie COLLIN, Paul SCHWARTZ, Olivier KERN, Didier HUBER, Florian LAUTREDOU, Laurent FREIS-MUTH, Alexandre LACHHAB, Guillaume BECKER, Freddy WELTZ, François RUBINE, Lionel FISCHER, Charlène KARL, Jérôme GAUTHIER, Yann HENRY, Roméo WELTZ

Le président David RIESE et tous les membres, vous remercie de l'accueil que vous leur avait accordé toute au long de l'année lors des manifestations et de la vente des calendriers.



Club de l'Amitié

LE CLUB DE L'AMITIE, UN LIEU CONVIVAL POUR LES SENIORS

Le club de l'amitié de Sarraltroff s'adresse aux séniors qui souhaitent se rassembler pour passer de bons moments ensemble.

L'année 2022 sans restriction sanitaire nous a permis de reprendre les après-midis récréatives ainsi que nos marches.

Les rencontres ont lieu 2 jeudis par mois à la salle des fêtes de Sarraltroff 2 groupes de marche (4 et 8 kms) ainsi que les jeux de société (belote, scrabble, triominos, ou autre) et à 16h, café/gâteau pour tous.

Manifestation de l'année 2022 :



Le club a organisé une sortie le 21 juin dans la vallée de Munster, 52 personnes ont participé à cette sortie ainsi qu'une marche d'automne le 2 octobre pour un circuit de 5km et 10 km ; 75 personnes étaient présentes pour partager une soupe aux pois.

Le repas traditionnel de Noël a eu lieu le 4 décembre pour la joie de tous les membres.

Par ailleurs, la section de gym douce compte 22 adhérents les séances ont lieu tous les lundis de 17h à 18h hors vacances scolaires.

Le club de l'amitié compte à ce jour 90 adhérents.

Les personnes intéressées par nos activités et désirant nous rejoindre, seront les bienvenues et pourront contacter la présidente au **06 84 08 45 56**.

La présidente MAZERAND Rita

Club de couture

Toutes les couturières du club vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023.

Pour les dames qui savent coudre et qui aimeraient passer un après-midi sympa, venez nous rejoindre les mardis après-midi à la salle des fêtes de Sarraltroff.



Souvenir Français

L'année 2022 a été riche en événements pour notre comité ! Notre porte drapeau, Jean-Luc Friang a eu l'occasion de sortir à 17 reprises le drapeau du Souvenir Français lors des commémorations patriotiques. Merci à Jean-Luc pour sa disponibilité et sa fidélité au devoir de mémoire.

La quête du Souvenir Français qui est effectuée chaque année le 1^{er} novembre a rapporté 244€ cette année. Merci aux généreux donateurs et aux quêteurs qui prennent de leur temps pour notre association.

Cette année a été marquée par l'organisation de la commémoration du 11 novembre 2022 qui a eu lieu cette année à Sarraltroff. Plusieurs réunions de travail se sont tenues pour préparer au mieux cette journée qui a été une franche réussite grâce à l'implication de tous. Je tiens à remercier les bénévoles sans qui notre association ne pourrait organiser de telles manifestations. Merci aux membres du corps enseignant et aux élèves, à M. l'abbé Muller, aux pompiers et JSP, à la municipalité de Sarraltroff pour son soutien indéfectible, à notre cuisinier, et tous les acteurs qui ont fait la réussite de cette journée. MERCI !
Quelques jours avant la cérémonie nous



avons fleuri le monument aux morts avec les enfants de l'école. Une belle et simple manifestation à laquelle les enfants ont pris part et ont posé avec dignité les fleurs devant le monument en ayant une pensée pour les morts inscrits sur le monument. Comme vous le voyez, nous mettons un point d'honneur à faire participer les enfants au devoir de mémoire, il est important dans les temps qui sont les nôtres de transmettre ce flambeau de la mémoire aux jeunes générations, bien souvent en manque de repères.

Il est prévu une présentation de notre association dans les classes de CM1-CM2 ainsi que des petits travaux de réfection de l'ancienne fosse commune, route de Dolving.

Bonne année à toutes et à tous,

Le Président, Paul VARY



A la Paroisse

L'année 2022 vient de s'achever.

La sacristie a été restaurée au cours de cette année (peinture, éclairage, isolation de l'entrée et pose d'une nouvelle porte). Travaux réalisés par l'entreprise « Déco Caro ».

Après une interruption de 2 ans, le traditionnel repas interparoissial s'est tenu le 23/10/22 à Gosselming. Ce fut un succès.

Nous tenons à remercier chaleureusement les paroissiens de leur générosité, lors de notre quête du mois d'octobre, surtout en ces temps difficiles pour tout le monde.

C'est grâce à ces dons, que nous pouvons poursuivre les travaux d'entretien de notre patrimoine paroissial.

2022 est aussi une année de changement au sein du conseil de fabrique.

Départ de M. Jean-Marc SCHWARTZ, après 14 années à œuvrer pour la paroisse. De 2008 à 2014 en tant que secrétaire. Puis Président de 2014 à avril 2022 et assesseur jusqu'en décembre 2022.

Nous le remercions chaleureusement pour tout le travail accompli au sein de la paroisse.

Pour information et suite au départ de M.



Jean-Marc SCHWARTZ, nous recherchons un nouvel assesseur pour le conseil de fabrique. Toute personne intéressée sera la bienvenue au sein de notre équipe.

Un grand merci à la chorale, notre organiste Gaby MAZERAND, et toutes les personnes qui tout au long de l'année aident au bon fonctionnement de la paroisse.

Merci au Maire et à la municipalité pour leur précieux soutien.

M. Le Curé Patrick MULLER et le Conseil de Fabrique vous souhaite que l'année 2023 soit la plus belle possible dans tous les domaines.

La présidente Marie-Line STRICHER



Merci Jacky et bonne retraite !

Arrivé au sein de notre commune le 01 septembre 2015 en tant qu'adjoint technique ouvrier communal, Jacky WEIL a réalisé de nombreux travaux avec son collègue Thomas KOCH. Dessinateur et peintre hors pair, il a dessiné de nombreuses figurines de Noël, Pâques. Ses figurines avaient tellement de succès que beaucoup d'entre-elles ont disparu au fur et à mesure des années. Il a pris sa retraite le 31 décembre 2022.

Le Maire, le conseil municipal ainsi que le personnel communal et son camarade Thomas lui souhaitent une bonne retraite et nos vœux les plus chers l'accompagnent cette année ainsi que pour toutes les suivantes.



A gauche, les dernières œuvres de Jacky !!!

Les élèves du primaire à l'initiative de Christophe PARENIN (membre du conseil municipal) ont récolté cet automne des glands de chênes sessiles dans la forêt du Sarrewald et les ont plantés au cœur d'une hêtraie dépérissante située dans la forêt du Kastelwald aux abords de la commune de Hilbesheim.



Toute l'équipe
Crédit Mutuel Etangs et deux provinces
vous souhaite la bienvenue

RENCONTRONS NOUS !

1 rue du Maréchal Leclerc - 57930 Fénétrange

1 rue de Fénétrange - 57400 Sarraltroff

Tél. : 03 87 23 43 81

Courriel : 05520@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

Pour nous rejoindre rien de plus simple



Horaires d'ouverture

Accueil		
MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI	10h à 12h	14h à 16h
SAMEDI MATIN	9h à 12h	

Sur rendez-vous uniquement		
MARDI	9h à 12h	13h à 18h
MERCREDI	10h à 12h	13h à 17h
JEUDI	8h à 12h	13h à 17h
VENDREDI	9h à 12h	14h à 18h
SAMEDI	8h à 12h	

Crédit Mutuel
Etangs et deux provinces

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM Vie SAM, entreprises régies par le code des assurances.